

Parc interrégional du Marais poitevin Forum des Marais Atlantiques

Colloque LIFE Nature Marais poitevin

22 > 23 OCTOBRE 2008
à Saint-Michel-en-l'Herm



Recueil d'expériences sur la gestion des zones humides

<http://www.parc-marais-poitevin.fr>



LIFE NATURE
**« Conservation des habitats et des espèces
les plus remarquables du Marais poitevin »**
LIFE04NAT/FR/000087



COLLOQUE LIFE NATURE MARAIS POITEVIN
Recueil d'expériences sur la gestion des zones humides

Les 22 et 23 octobre 2008 à Saint-Michel-en-l'Herm (85)

Document de présentation

réalisé par :



avec la collaboration de l'ensemble des intervenants au colloque.

Contact

Parc interrégional du Marais poitevin
2 rue de l'Eglise - 79510 COULON
Tel. : 05 49 35 15 20 / Fax : 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr
www.parc-marais-poitevin.fr

Lieu de conflits économiques, environnementaux, culturels, etc., depuis plusieurs siècles, l'évolution du Marais poitevin est similaire aux autres zones humides Européenne depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Pourtant la préservation du Marais poitevin devrait être comme pour les autres zones humides, un objectif majeur et une nécessité.

L'une des missions du Parc interrégional du Marais poitevin est de mettre en œuvre des actions ambitieuses de préservation de la zone humide, en partenariat avec les acteurs du territoire. L'élaboration en 2004 du programme LIFE « conservation des habitats et des espèces les plus remarquables du Marais poitevin » a répondu en grande partie à cet objectif.

Aujourd'hui, le Marais poitevin ne peut que se féliciter de sa mise en œuvre.

Les différents projets engagés depuis 2004 ont été menés à leur terme et les objectifs atteints. Piloté par le Syndicat Mixte du Parc interrégional du Marais poitevin, ce programme a été mené en collaboration avec plus de 80 structures locales (associations, communes, syndicat de marais, organismes agricoles, etc). Fruit d'une large concertation, il est le gage d'un territoire capable de s'organiser dans un objectif commun de préservation du marais, en intégrant les attentes de chacun.

Les 2 jours de colloque vous permettront de prendre conscience des actions engagées, mais aussi de découvrir des exemples similaires dans d'autres zones humides.

Afin d'insuffler la dynamique orchestrée par le LIFE, il est nécessaire de reconduire des programmes d'envergures sur le marais, pour qu'il retrouve sa notoriété aux niveaux national et européen, ainsi que son statut de lieu d'accueil des espèces faunistiques et floristiques, dans un développement harmonieux.

Yann HELARY
Président du Parc interrégional du Marais poitevin

Bernard GRASSET
Président du Forum des Marais Atlantiques

Le Marais poitevin	7
--------------------------	---

LIFE Nature « Conservation des Habitats et des Espèces les plus remarquables du Marais poitevin »	10
---	----

La restauration des milieux prairiaux

Acquisition dans le marais de Saint-Georges-de-Rex / Amuré (79)	12
Raphaël GRIMALDI - Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes	

Restauration et entretien des Marais de Saint Georges de Rex et Amuré (79).....	15
Dominique GIRET - Parc interrégional du Marais poitevin	

La restauration des près salés de la Réserve Uitkerkse poder (Belgique)	17
Stefan VERSWEYVELD - Natuurpunt	

Expérimentation de gestion prolongée des niveaux d'eau dans un marais (1997-2002).....	19
Jean-Baptiste WETTON - PNR des marais du Cotentin et du Bessin	

Planter une surface en herbe en Marais poitevin.....	21
Odile CARDOT - Parc interrégional du Marais poitevin	

Sauvegarde, Aménagement, Gestion et Valorisation du site de Champagné les Marais (85)	23
Jean Pierre GUERET - Ligue pour la Protection des Oiseaux	

Gestion écologique et pastorale des marais communaux	25
Didier NAUDON - Parc interrégional du Marais poitevin	

Les boisements humides et les roselières : intérêts et conservation

Roselières et boisements « humides » en Marais poitevin :.....	28
Quelles orientations pour leur protection ?	
Alain THOMAS Consultant en Environnement	

La Brière : intérêt des roselières et programme de restauration dans le cadre de Natura 2000.....	30
Matthieu MARQUET - Parc naturel Régional de Brière	

Suivi et Protection des espèces

L'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin.....	34
Alain TEXIER - Parc interrégional du Marais poitevin	
Pôle Avifaune : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin	36
Francis MEUNIER - Ligue pour la Protection des Oiseaux	
Suivi et préservation de la Loutre d'Europe dans le Marais poitevin.	38
Xavier BARON - Parc interrégional du Marais poitevin	
Restauration des habitats de la loutre d'Europe dans les bassins hydrographiques de l'Our, de l'Ourthe et de la Sûre (Be & Lu)	41
Christine LECLERCQ - Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier	
A la recherche des chauves-souris du Marais poitevin.....	43
Philippe JOURDE - Ligue pour la Protection des Oiseaux	

Education et sensibilisation des usagers à la préservation du patrimoine naturel

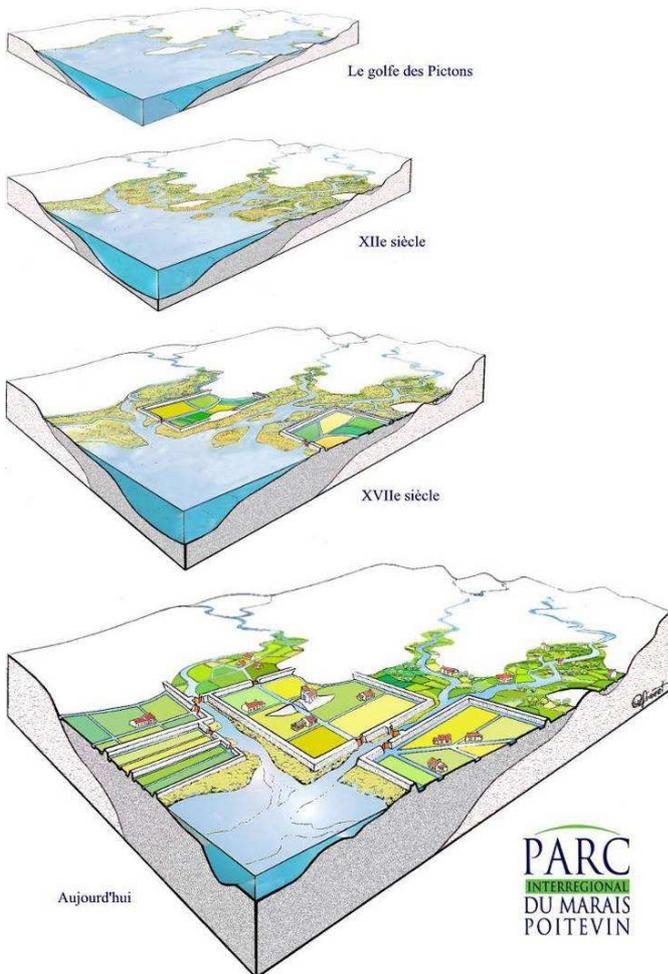
Sensibilisation des habitants et visiteurs aux richesses du Marais poitevin	46
Bénédicte GERVAIS - Parc interrégional du Marais poitevin	
Une stratégie éducative au service d'un territoire.....	48
Patrick BONNET - Parc Naturel Régional de Brière	
Coordination d'un réseau éducatif sur un territoire	52
Emmanuelle CREPEAU - Parc Naturel Régional de Loire Anjou Touraine	
NOTES	54

Le Marais poitevin

Conformément à la délimitation réalisée par le Forum des Marais Atlantiques en 1999, le Marais poitevin couvre une surface d'environ 110 000 ha, soit un tiers des marais littoraux atlantiques, ce qui en fait la deuxième zone humide en France après la Camargue.

Ce territoire est partagé entre deux régions (Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes) et 3 départements (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime), soit 108 communes. Fortement urbanisé avec plus de 150 000 habitants, ce marais comprend de nombreuses activités économiques : tourisme, artisanat, mytiliculture..., mais surtout agricoles, avec plus de 1 100 exploitations tournées vers la céréaliculture et l'agrosystème polyculture / élevage. Avec un bassin versant de 650 000 ha, la gestion de l'eau et de ses usages est un élément déterminant dans le Marais poitevin.

Le Marais poitevin est le résultat d'un comblement récent du golfe des Pictons (moins de 10 000 ans). Peu à peu, les vases marines recouvrent le golfe et forment une immense vase découverte à chaque marée.



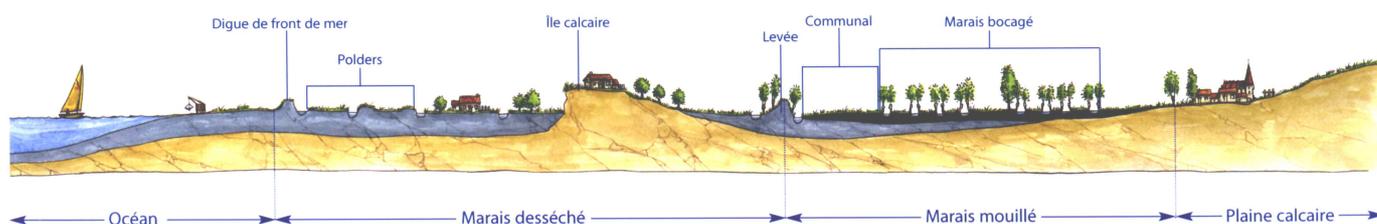
Les premiers aménagements du marais débutent au VII^{ème} siècle. Mais c'est surtout au XII^{ème} siècle que les moines entreprennent l'assèchement de parcelles, propice à la culture et au pâturage, tout en continuant d'exploiter les ressources maritimes. Cette volonté s'est traduite par l'édification de digues et de canaux face à la mer. Il faut attendre le règne du roi Henri IV et l'arrivée d'ingénieurs hollandais au XVII^{ème} siècle pour observer une véritable organisation géométrique du marais. C'est l'apparition des marais mouillés (inondables) et des marais desséchés.

Le XIX^{ème} siècle voit apparaître l'aspect actuel du marais, après d'importants travaux de creusements de canaux pour l'évacuation des eaux et la navigation.

Aujourd'hui, sur le périmètre de bordure et la zone humide, on peut distinguer les grandes entités géographiques suivantes :

- les marais mouillés et vallées fluviales : 32 262 ha,
- les marais desséchés incluant les polders récents : 46 820 ha,
- les marais intermédiaires : 18 768 ha,
- les îlots calcaires sur 4 670 ha (anciennes îles du golf),
- les 9 647 ha de milieu maritime (prés salés, vasières et dunes),
- et la zone de plaine en pourtour du marais : 93 165 ha.

Coupe schématique du Marais Poitevin.



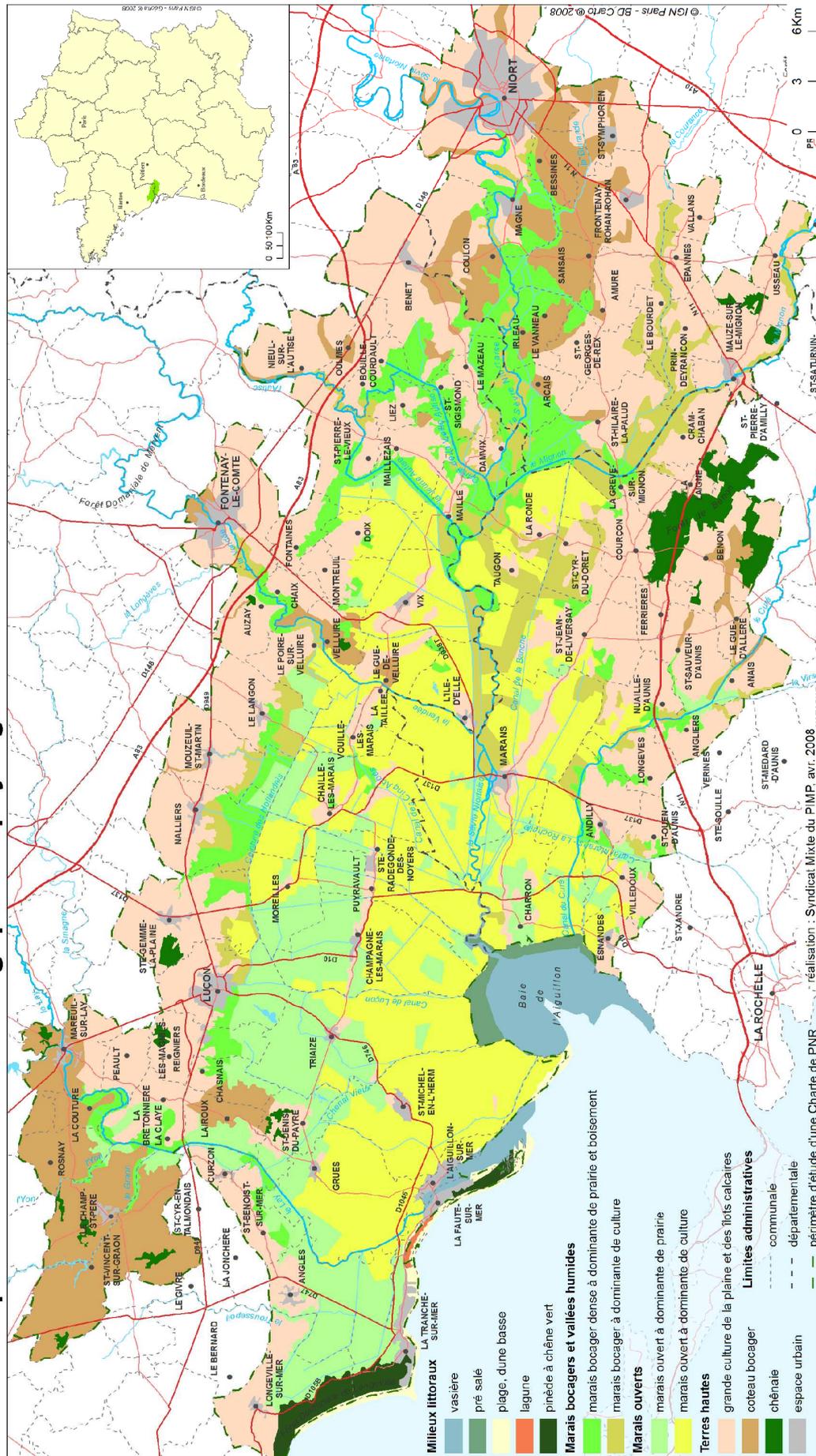
A partir de 1960, le marais évolue rapidement. Les mutations de l'agriculture moderne, avec leur cortège d'exigences foncières, techniques et hydrauliques induites par l'optimisation de la productivité des exploitations, ont profondément modifié l'intérêt environnemental du Marais poitevin et sa gestion hydraulique. Ces transformations du marais se sont traduites par un important recul des surfaces en herbe au profit des cultures de céréales et d'oléagineux. Les zones de bordure du marais n'ont pas échappé à cette transformation. Les zones bocagères se sont ouvertes avec les remembrements, les parcelles de la plaine se sont agrandies et les assolements ont été simplifiés.

La complémentarité des activités humaines et des caractéristiques physiques du marais (salinité des sols, humidité, topographie, etc.) en fait une zone humide d'intérêt international. Au travers des entités de marais, on ne dénombre pas moins de 25 habitats d'intérêt communautaire. Ils se répartissent sur l'ensemble du territoire, au travers des grandes entités géographiques et des milieux remarquables comme les boisements humides (3800 ha, dont 1600 ha de peupleraies), les roselières (100 ha), le réseau hydraulique, etc. L'ensemble de ces habitats, et notamment les 27 000 ha de prairies, abrite plus de 100 espèces animales des Directives Européennes de protection de la Nature (Directive habitat : annexe 2 et Directive oiseaux : annexe 1) et plus de 700 espèces végétales recensées à ce jour.

Comme dans les grands marais de l'Ouest, l'une des grandes originalités du Marais poitevin réside dans la diversité des milieux prairiaux. Leur nature varie suivant divers facteurs, tels que le gradient de salinité décroissant d'Ouest en Est, la gestion des niveaux d'eau, la microtopographie, la pédologie, les pratiques agricoles (pâturage / fauche).

A cela s'ajoutent certaines zones de cultures dans les marais desséchés et sur la plaine de bordure, qui abritent une forte population de busards cendrés et Saint Martin. La richesse biologique du Marais poitevin réside dans la complémentarité et la préservation de la zone humide (marais mouillés / desséchés) et des zones de bordure (Plaine / bocage).

Le Marais poitevin : unités écologiques et paysagères



LIFE Nature « Conservation des Habitats et des Espèces les plus remarquables du Marais poitevin »



Pour favoriser les actions de préservation de la Nature sur les sites Natura 2000, l'Europe met à disposition des pays membres un Instrument Financier pour l'Environnement : **LIFE**. Pour tout projet validé, la Commission Européenne s'engage, sur une période déterminée, à subventionner les actions engagées.

Le Syndicat Mixte du Parc interrégional du Marais poitevin, en collaboration avec des partenaires identifiés sur le territoire - la Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'Union des Marais Mouillés, le Conservatoire des Espaces Naturels Poitou-Charentes, la Fondation WWF France - a élaboré, au cours de l'année 2003, un programme LIFE Nature intitulé «**Conservation des Habitats et des Espèces les plus remarquables du Marais poitevin**».



Ce programme, validé pour 4 ans par la Commission Européenne en juillet 2004, se termine en novembre 2008. Il est composé de 14 projets, pilotés par le Parc et ses partenaires. Les objectifs visent à l'amélioration de l'état de conservation du site Natura 2000 du Marais poitevin par :

- l'augmentation de la capacité d'accueil du site vis à vis des espèces les plus menacées à l'échelle nationale et européenne,
- la restauration écologique et la valorisation des habitats d'intérêt communautaire formant le site Natura 2000,
- la sensibilisation du public à la découverte et à la préservation des richesses biologiques du marais.

D'un montant de 3 millions d'euros, ce programme est financé par l'Europe (50%), l'Etat (5%), l'Agence de l'Eau (21%), les partenaires techniques (4%) et les collectivités territoriales (20%).

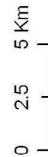
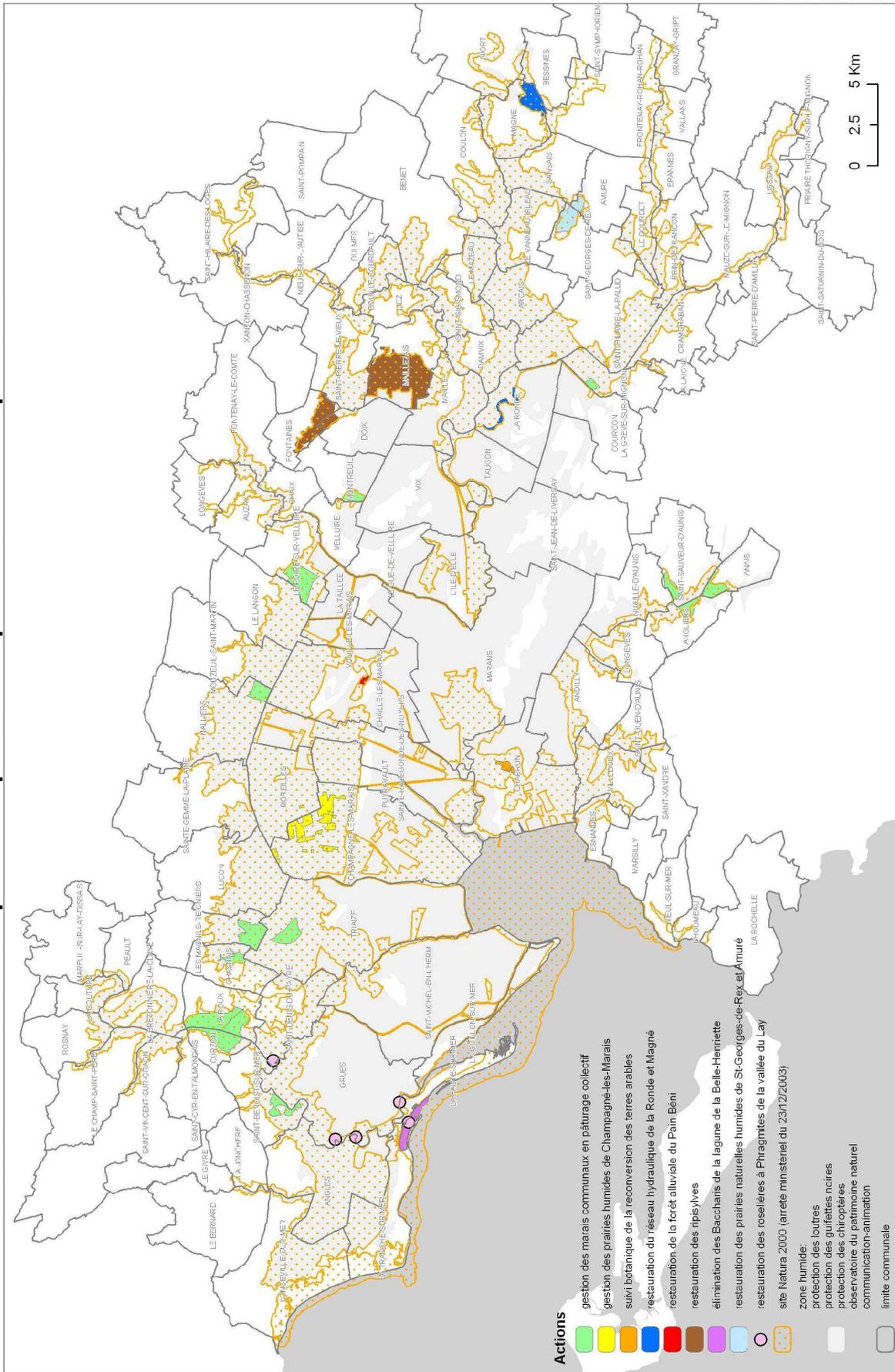
Le LIFE aborde les différentes problématiques rencontrées sur le marais : la préservation des prairies naturelles (Communaux, Champagné les Marais 85 et St Georges de Rex-Amuré 79), la restauration de réseaux hydrauliques (communes de Magné 79 et La Ronde 17), la protection des habitats (milieux dunaires, roselières, ...), le suivi d'espèces patrimoniales (Loutre d'Europe, Chauve-souris, Guifette noire, ...) et la sensibilisation des scolaires et usagers à la découverte du marais.

Après 4 années d'actions, le LIFE en chiffres :

- Acquisition de 54 ha à vocation environnementale,
- Accompagnement à la gestion ou la restauration de 2 450 ha d'habitats (prairies, roselières, boisements humides, milieux dunaires ...),
- Curage de fossés sur plus de 10 000 mètres linéaires,
- Suivi et diagnostic biologique sur 3 600 ha (hors inventaires à l'échelle du marais),
- Actions pédagogiques auprès de 2 890 (scolaires) et 8 800 habitants ou usagers,
- Création de 27 outils de sensibilisation à l'environnement (plaquettes, film, malette pédagogique, etc),
- Implication de 80 structures du territoire (communes, associations, ...) dans la mise en œuvre du programme.

Localisation des actions LIFE Nature

"conservation des habitats et des espèces les plus remarquables du Marais poitevin"



IGN Paris - BD CARTO© 2006

Sources : DIREN, FMA-IAAT, IGN / réalisation - Syndicat Mixte du PINP avril 2006

Acquisition dans le marais de Saint-Georges-de-Rex / Amuré (79)

Raphaël GRIMALDI
Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
de Poitou-Charentes



Ce site de marais mouillé bocager, situé sur les communes de St Georges de Rex et d'Amuré, comprend une diversité d'habitats, dont deux inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes à *Filipendula ulmaria* et communautés associées, code Nature 2000 : 6430 et Cladiaie-Phragmitaie turficole, code Natura 2000 : 7210), ainsi que plusieurs espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » (Busard des roseaux, Pie-grièche écorcheur, Pic cendré) et à l'annexe II de la directive « Habitats » (Cuivré des marais et Agrion de mercure).

Pourquoi un projet d'acquisition ?

- permet d'engager ultérieurement la restauration et la gestion des parcelles acquises,
- Maintenir et restaurer des habitats prairiaux et d'hélophytes d'intérêt communautaire ou accueillant des espèces d'intérêt communautaire

La maîtrise foncière permet d'engager des opérations de restauration et de gestion des parcelles acquises en partenariat avec les éleveurs locaux et de lutter contre la régression, au profit des boisements, des habitats prairiaux, ainsi que des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (prairies hygrophiles et fauchées, prairies pacagées mésohygrophiles, magnocaricaies). Les acquisitions permettent aussi de laisser des milieux évoluer librement comme les boisements humides de frênes à hautes herbes, les aulnaies frênaies, les taillis tourbeux à Fougère des marais ...



L'acquisition se déroule à l'amiable auprès de propriétaires privés, avec l'intervention de la SAFER. Les parcelles acquises présentent des habitats d'intérêt communautaire ou des espèces d'intérêt communautaire, ou à potentiel de reconquête, permettant d'engager ultérieurement des actions de valorisation sous maîtrise d'ouvrage du Parc interrégional du Marais poitevin (PIMP) dans le cadre d'une convention de partenariat CREN - PIMP.

Acquisitions à l'amiable de 11 parcelles pour 3,3375 ha auprès de 8 propriétaires privés.

Le budget prévisionnel de l'action a permis d'acquérir 3,3375 ha, au lieu des 8 ha prévisionnels, en raison de la conclusion positive des négociations amiables auprès de propriétaires possédant seulement 1 à 2 parcelles (dont la superficie moyenne sur le site est de 0,30 ha), engendrant des frais d'acquisition (frais d'intervention SAFER dont frais de dossier et frais notariés d'acquisition SAFER-Propriétaires) supérieurs à l'estimation prévisionnelle.

Afin d'arriver aux 8 ha d'acquisitions complémentaires recherchés dans le cadre du programme Life-Nature Marais poitevin, le CREN s'est engagé à acquérir le différentiel (4,6625 ha) lors de nouvelles tranches d'acquisition cofinancées par des crédits Etat-Natura 2000.

A la date du 15 septembre 2008, 3,1004 ha complémentaires ont été acquis, portant la surface maîtrisée par le Conservatoire sur le Marais de St Georges de Rex-Amuré à 40,7352 ha. Des promesses de vente sont signées pour une acquisition de 3,7486 ha programmée fin 2008.



Contacts

Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes / Antenne Deux-Sèvres
74, rue Alsace Lorraine - 79 000 Niort

Raphaël GRIMALDI
Tél. : 05 49 06 77 72 / Fax : 05 49 06 79 81
conservatoire.espaces.naturels-79@wanadoo.fr

Sabrina MAIANO (Chargé d'études Antenne Deux-Sèvres)
Tél. : 05 49 06 76 31 / Fax : 05 49 06 79 81
maiano@cren-poitou-charentes.org

Crédit photo : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes

Restauration et entretien des Marais de Saint-Georges-de-Rex et Amuré (79)

Dominique GIRET
Parc interrégional du Marais poitevin



Ce site d'intérêt majeur sur le plan paysager et écologique connaît un équilibre fragile. L'évolution des facteurs naturels et des pratiques humaines sur le Marais poitevin a engendré la formation de milieux à fort intérêt biologique. En effet, les 230 ha des marais de Saint Georges de Rex et d'Amuré abritent une mosaïque de paysages constituée de prairies humides, de mégaphorbiaies, de cariçaies, ainsi que de boisements humides, de milieux aquatiques et d'alignements d'arbres. Ces habitats, très différents mais complémentaires les uns des autres et parfois rares, favorisent la présence d'espèces faunistiques et floristiques caractéristiques d'une biodiversité remarquable. La plupart de ces espèces sont protégées : cuivrés des marais, fougères des marais, Loutre d'Europe,

La régression de l'élevage bovin depuis 20 à 30 ans a conduit à une disparition des prairies au profit des boisements. Les parcelles de pourtour, moins humides, sont mises en culture. La préservation du marais passe donc par la nécessité de maintenir des prairies au sein d'un ensemble d'habitats diversifiés.



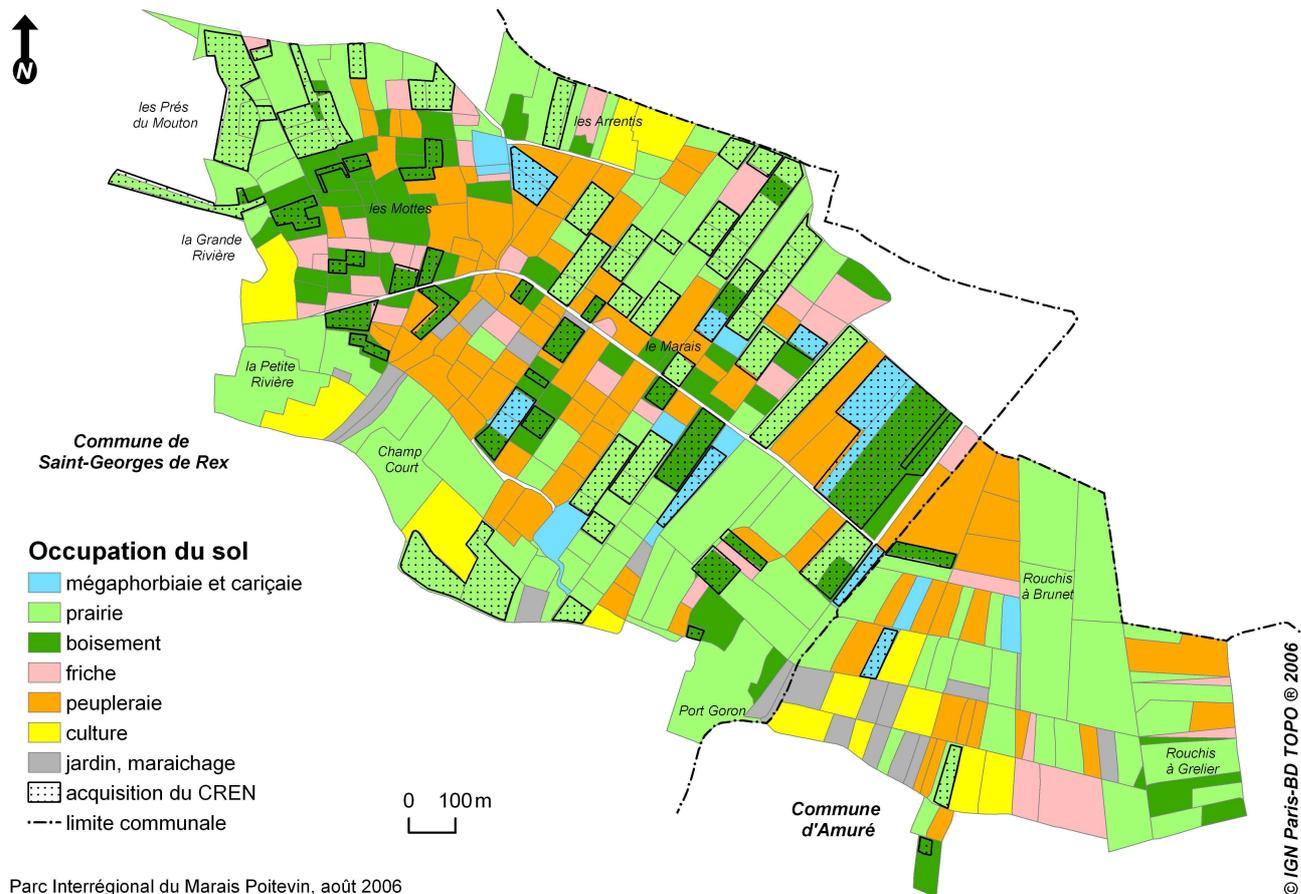
... Agir pour le préserver

Depuis 1996, le Parc interrégional du Marais poitevin, le Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, les communes et les éleveurs locaux agissent ensemble pour préserver les richesses du marais. Afin d'en assurer la restauration et l'entretien sur le long terme, la maîtrise foncière est recherchée dans le but de constituer des îlots de pâturage et d'assurer le maintien de formations végétales à fort intérêt écologique. Actuellement, l'animation foncière réalisée avec la SAFER a permis d'acquérir à l'amiable plus de 40 ha, dont une partie dans le cadre du programme LIFE Nature Marais poitevin.

Des actions de restauration et de gestion (Document d'Actions et de Gestion Concertée) sont mises en œuvre sur ce site. Un comité partenarial de gestion constitué des acteurs locaux, des éleveurs, de la Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres, des administrations d'Etat et des associations de protection de la nature est réuni régulièrement.

Ainsi, sur les 40 ha acquis, 23 ha sont à présent gérés par des exploitants locaux dans le cadre de conventions assorties de cahiers des charges agro-environnementaux. Quatre éleveurs assurent la gestion des prairies par pâturage extensif bovins et par fauche. Un apiculteur exploite un rucher situé au cœur du site. Pour favoriser l'exploitation des parcelles par le pâturage, les prairies sont regroupées en îlot d'exploitation et les parcelles sont reliées par des passerelles qui facilitent le déplacement des animaux. Des travaux de curage et d'élagage ont aussi été réalisés.





Parc Interrégional du Marais Poitevin, août 2006

Les 17 ha restants sont gérés à des fins de valorisation biologique. Ils sont constitués d'habitats d'intérêt patrimonial : des boisements humides laissés en évolution libre, des mégaphorbiaies (2ha, fauchées tous les 2 ans) ou encore des roselières.

Contacts

Parc interrégional du Marais poitevin
 2, rue de l'église 79510 Coulon
 Tél. : 05 49 35 15 20 / Fax : 05.49.35.04.41
 Dominique GIRET : d.giret@parc-marais-poitevin.fr
 Xavier BARON : x.baron@parc-marais-poitevin.fr



Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes / Antenne Deux-Sèvres
 74, rue Alsace Lorraine - 79 000 Niort
 Tél. : 05 49 06 76 31 / Fax : 05 49 06 79 81
 Sabrina MAIANO : maiano@cren-poitou-charentes.org

Crédit photo : Parc interrégional du Marais poitevin

La restauration des prés salés de la Réserve Uitkerkse polder (Belgique) Stefan VERSWEYVELD - Natuurpunt

Le Uitkerkse Polder se situe au côté est du littoral flamand et se constitue d'une succession de prés salés. La réserve «Uitkerkse Polder» a été fondée en 1991.

La Flandre est si pleine de constructions qu'un polder presque intact comme celui-ci est devenu un paysage très rare. Vu qu'un espace ouvert de 1400 ha est devenu si rare et vulnérable dans l'Union Européenne, Natuurpunt a commencé un projet LIFE belge dans l'Uitkerkse Polder.



Les concentrations de sel extraordinaires dans ce polder sont dues à plusieurs transgressions de la mer à travers les siècles. C'est pourquoi les plantes qui y poussent se sont adaptées à ces circonstances salées : l'Atropis maritime, le Suéda maritime, la Spergulaire maritime, le Glaux maritime, ...

De plus, beaucoup d'oiseaux ont trouvé leur place dans le Uitkerkse Polder. C'est par exemple un lieu de nidification important pour des limicoles comme l'Avocette élégante, le Gorgebleue à miroir, la Sterne pierregarin et le Busard des roseaux. Mais la réserve est peut-être la plus célèbre comme aire d'hivernage (pour des milliers d'oiseaux aquatiques, des canards et des oies (Oie à bec court, Oie rieuse). Saviez-vous que 90 % de la population des Oies à bec court hiverne dans le Oostkustpolder (la région entre Ostende et Knokke-Heist, où l'Uitkerkse Polder occupe la place primordiale)?

Malheureusement, ces prés salés caractéristiques, et par conséquent les plantes et les animaux, sont en danger à cause du développement et de l'intensification de l'agriculture moderne. Les agriculteurs engraisent et drainent excessivement les prés mouillés afin de créer des champs arables. L'Uitkerkse Polder a été désigné comme site Natura 2000. Natuurpunt espère préserver les espèces précieuses de cette région. En plus, grâce au projet LIFE, Natuurpunt peut même rétablir les différents habitats!

Projets LIFE Uitkerkse Polder

Le projet Life dans le Uitkerkse Polder, appelé "Uitkerkse Polder : une valeur supplémentaire pour la nature et l'homme", a pour but de :

- restaurer les prés salés à grande échelle et créer les circonstances favorables pour les plantes typiques et les limicoles,
- rétablir les végétations particulières qui ont presque ou complètement disparues : les "Kreken", prairies et dunes grises,
- créer une région très avantageuse pour les oiseaux nicheurs, migrants et les oiseaux en hivernage (*Anser brachyrhynchus*, *Anser albifrons*, *Platalea leucorodia*, *Asio flammeus*, *Pluvialis apricarius*, *Philomachus pugnax* and *Limosa lapponica*),
- promouvoir et développer un tourisme orienté vers la nature et le milieu naturel pour ancrer les possibilités socio-économiques du réseau Natura 2000.

Afin de réaliser ce projet, Natuurpunt a déjà entrepris plusieurs actions qui ont résulté en deux projets Life.

Pendant le **premier** projet Life, Natuurpunt a acheté 95 ha, a récupéré 114 ha de prés et 10 km de rigoles et a aussi construit une nouvelle hutte d'observation.

Le **deuxième** projet Life, qui a commencé au début de 2003, vise à renforcer encore plus les valeurs naturelles de la réserve et à organiser encore plus d'actions afin de stimuler le public



Une valeur supplémentaire pour la nature...

Natuurpunt projette l'achat de quelques 120 ha de prés, dont 30 ha de champs arables, qui seront restaurés en prés salés. Vers 2008, le Uitkerkse Polder sera un des plus beaux sites ornithologiques de la Flandre et aussi un des nœuds les plus importants sur les routes de migration européennes !

... et pour l'homme

Bien sûr, l'homme joue un rôle très important en ce qui concerne la réalisation du projet. En collaborant avec beaucoup de bénévoles et d'agriculteurs, Natuurpunt renforce l'engagement de la population locale.

Le but est de développer le potentiel socio-économique de la réserve. C'est pourquoi Natuurpunt agrandira le centre d'accueil afin de pouvoir accueillir les visiteurs d'une façon plus appropriée. Natuurpunt développera aussi une nouvelle exposition et prévoit l'emplacement d'une nouvelle signalisation et de nouveaux panneaux d'information. Natuurpunt construira aussi une autre nouvelle hutte d'observation et un nouveau mirador.

En plus, Natuurpunt veut initialiser un plan de mobilité afin de limiter la nuisance pour les riverains et les valeurs naturelles! Afin de réaliser ceci, Natuurpunt créera différents endroits «Park & Walk» pour limiter le trafic motorisé (qui s'intensifie). Natuurpunt publiera aussi un nouveau guide cycliste et pédestre.

Tous ces efforts visent la restauration des prés salés à grande échelle et leur préservation à longue durée, le développement et la préservation des Kreken, des prés et bien sûr des conditions excellentes pour les oiseaux qui y hivernent, nichent et cherchent leur nourriture. En respectant les valeurs naturelles et l'implantation socio-économique du domaine Natura 2000, Natuurpunt installera plus de facilités nouvelles pour les visiteurs. Ainsi, les gens seront conscients de notre nature précieuse et tout le monde pourra en profiter!

Contact

Kuiperscheeweg
6b, B-8370 Uitkerke-Blankenberge
Tél. : (+32) 50 42 90 40
bc.uitkerksepolder@natuurpunt.be
<http://www.uitkerkse-polder.be/startpagina.html>
Responsable : Bob VANDENDRIESSCHE

Crédit photo : <http://www.uitkerkse-polder.be/startpagina.html>

Expérimentation de gestion prolongée des niveaux d'eau dans un marais (1997-2002)

Jean-Baptiste WETTON
PNR des marais du Cotentin et du Bessin



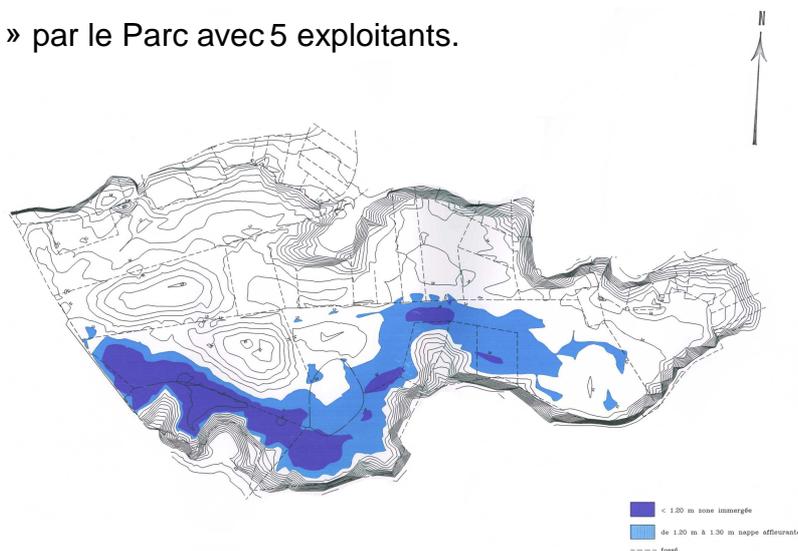
Les Marais du Cotentin et du Bessin se situent dans l'isthme du Cotentin (Manche et Calvados, Région Basse-Normandie). C'est une zone humide (30 000 ha) reconnue au titre de Ramsar, Directives « habitats » et « oiseaux », zone humide à l'origine de la création du Parc en 1991.

Les objectifs

- La recherche d'une gestion des niveaux d'eau satisfaisant les objectifs, souvent contradictoires, des usagers et des acteurs du milieu : agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, activités touristiques et la préservation du patrimoine naturel.
- Des discussions récurrentes sur ce thème dans le cadre notamment des commissions du Parc.

Le LIFE a permis :

- la mise en œuvre d'une opération expérimentale « grandeur nature » sur 180 ha de marais permettant de mesurer les impacts d'une prolongation des niveaux d'eau et d'abonder les discussions.
- la mise en œuvre de suivis agronomique, ornithologique, floristique et piscicole avec des associations, le Conseil Supérieur de la Pêche et l'Université de Rennes.
- la signature de contrats « eau » par le Parc avec 5 exploitants.



Cette expérimentation a obtenu de nombreuses réponses sur la valeur fourragère et la biomasse, l'évolution de la flore et l'avifaune, de la fonction de frayère... .



Contacts

PNR des marais du Cotentin et du Bessin
Cantepie, 50500 Les Veys
Tél. : 02 33 71 61 90
jbwetton@parc-cotentin-bessin.fr

Université de Rennes I, U.MR « Ecobio »
Beaulieu, 35042 Rennes cedex
Anne BONIS, Jean Bernard BOUZILLE

Crédit photo : Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin

Implanter une surface en herbe en Marais poitevin

Odile CARDOT

Parc interrégional du Marais poitevin



La prairie constitue un enjeu économique important pour l'agriculture. Elle est également un maillon essentiel du fonctionnement écologique de cette zone humide. La restauration et l'implantation de surfaces en herbe méritent d'être accompagnées sur le plan technique.

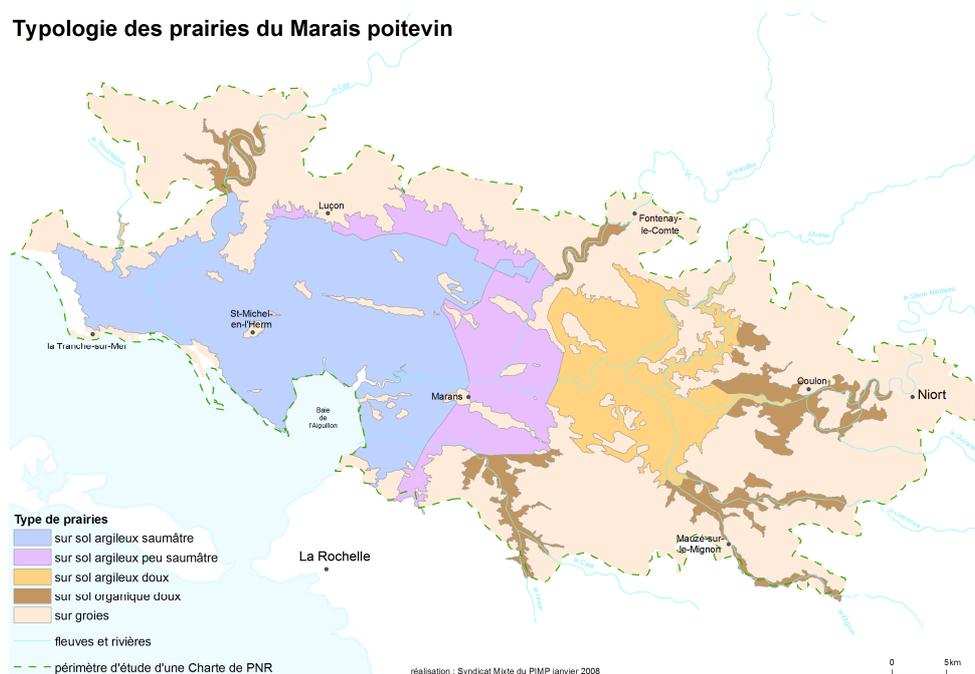
L'action portée par le Life entre 2005 et 2008 a permis d'analyser des expériences de reconversion de terres arables (RTA) et d'en ressortir des principes transposables à d'autres projets d'implantation d'une surface en herbe. L'objectif final étant l'édition d'un guide technique assorti de posters pédagogiques, comme supports d'animations.

Cette étude a été conduite en partenariat avec les chambres d'agriculture des départements de la Vendée, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres et l'INRA de Saint-Laurent de la Prée.

L'objectif de ce projet a été de dresser un bilan floristique et socio-économique d'opérations de reconversion des terres arables, afin de définir pour l'implantation de surface en herbe des itinéraires techniques variables en fonction des secteurs de marais.

Le suivi de la végétation des prairies dans le Marais poitevin par le Parc interrégional depuis 15 ans aboutit à la reconnaissance de cinq zones prairiales reposant sur trois paramètres naturels : l'eau, le sol (organique, argileux...) et la salinité (gradient ouest-est).

Typologie des prairies du Marais poitevin



Prendre en compte ces spécificités dans l'itinéraire technique (du semis jusqu'à la valorisation) est indispensable :

- pour garantir le succès d'implantation et la pérennité du couvert,
- pour favoriser une bonne intégration environnementale locale.

Quelles espèces semer ?

En 2006, des inventaires floristiques sur des parcelles en RTA et des diagnostics socio-économiques sur une quinzaine d'exploitations ont pu aboutir à des conclusions reprises dans un guide technique de conseil à l'implantation de surface en herbe, édité en septembre 2008.

L'objectif est d'obtenir une composition végétale caractéristique des prairies du Marais poitevin, qui réponde aux exigences économiques de l'exploitation agricole.

Des conseils ont pu être définis concernant les modalités d'implantation (préparation du sol, période, entretien), le choix des semis et la valorisation de l'herbe (fauche, pâturage, broyage).

Les espèces semées doivent constituer la base d'un fond prairial qui s'enrichira par la suite d'espèces spontanées en fonction des aléas climatiques et des conditions d'exploitation. A chaque type de sol correspond un fond prairial caractéristique et adapté aux conditions pédo-climatiques locales. Le choix d'espèces à semer doit s'inspirer de ce fond prairial. Voici quelques propositions de mélanges.

Espèces:	Prairies subsaumâtres sur Bri		Prairies oligosaumâtres sur Bri		Prairies des systèmes doux sur Bri		Prairies des systèmes doux sur sol hydromorphe		Prairies sèches des terres hautes	
	Espèces spontanées	Semis	Espèces spontanées	Semis	Espèces spontanées	Semis	Espèces spontanées	Semis	Espèces spontanées	Semis
Graminées:										
Agrostide stolonifère										
Brize										
Brome en grappe										
Brome mou										
Crételle										
Dactyle aggloméré										
Fétuque élevée				En mélange		En mélange		En mélange		
Fléole des prés										
Fromental bulbeux										
Gaudinie fragile										
Orge faux seigle										
Pâturin commun										
Pâturin des prés										
Ray grass anglais										
Ray grass italien										
Vulpin bulbeux										
Vulpin des prés										
Vulpin genouillé										
Légumineuses:										
Trèfle blanc										
Trèfle des prés										
Trèfle maritime										
Trèfle porte fraise										
Trèfle résupiné										
Lotier corniculé										
Diverses:										
Laïche distique										
Laïche divisée										
Laïche hérissée										
Oenanthe										
Oseille crépue										
Renoncule bulbeuse										
Renoncule de Sardie										
Renoncule rampante										

NB : l'expertise d'un conseiller qui adaptera les propositions aux conditions parcellaires locales reste indispensable.

Contact

Parc interrégional du Marais poitevin

2, rue de l'église - 79510 Coulon

Tél : 05 49 35 15 20 / Fax : 05.49.35.04.41

Odile CARDOT : o.cardot@parc-marais-poitevin.fr

Sauvegarde, Aménagement, Gestion et Valorisation du site de Champagné-les-Marais (85)

Jean Pierre GUERET
Ligue pour la Protection des Oiseaux



Entre 1973 et 1990, la moitié des prairies naturelles de marais a été mise en culture. La gestion hydraulique liée à ces modes de culture entraîne un assèchement général du marais qui est contraire aux exigences biologiques des espèces patrimoniales. Sur ce constat, un premier programme LIFE « Oiseaux d'eau de la Façade Atlantique » 1997 – 2000 a été engagé (acquisition, travaux de restauration notamment). Le programme LIFE « Conservation des habitats et des espèces les plus remarquables du Marais poitevin » a permis de développer de nouvelles actions de conservation.

Objectifs :

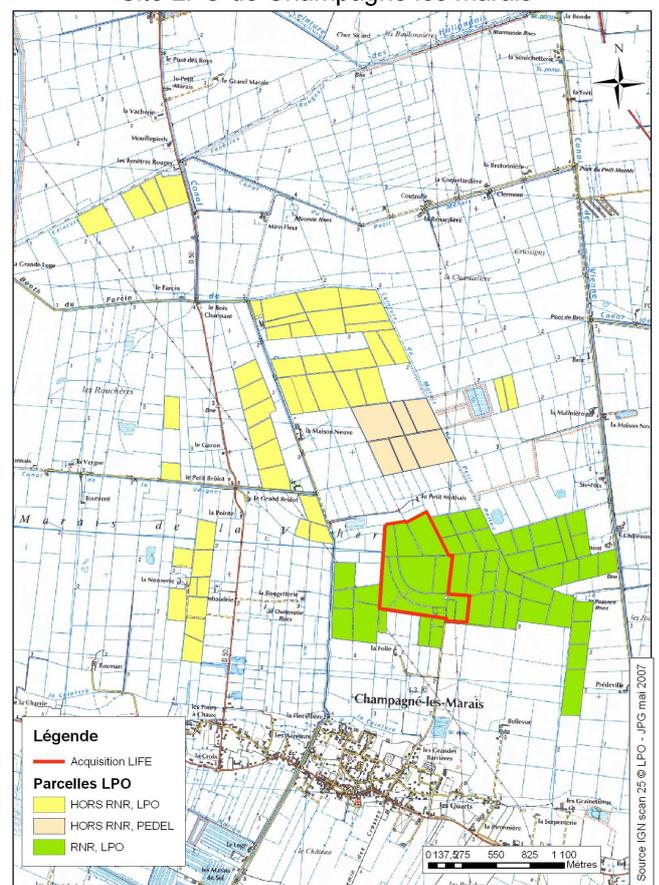
- acquérir des prairies naturelles de marais
- Restaurer et gérer ces parcelles pour la biodiversité (aménagement hydrauliques, ...)
- valoriser le site auprès de la population locale
- diffuser et valoriser les résultats de la gestion conduite

Aujourd'hui, la LPO a acquis 350 ha de prairie de manière à les sauvegarder durablement et à les gérer favorablement pour la biodiversité. La diffusion des résultats obtenus est essentielle pour espérer voir se développer les modes de gestion sur l'ensemble de la zone humide.

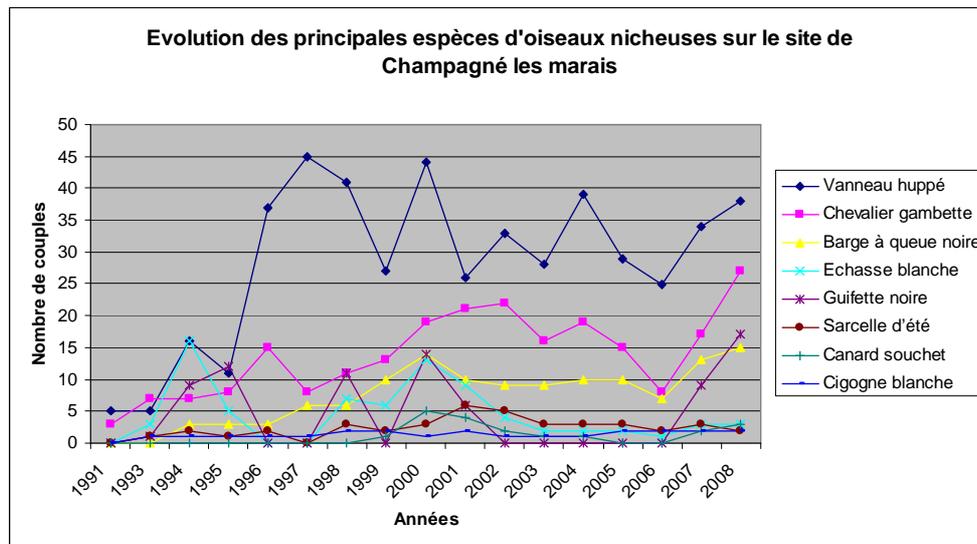
Le programme LIFE a permis :

- l'évaluation du plan de gestion 1999 - 2003 (Life « oiseaux d'eau de la façade Atlantique ») et la rédaction du plan de gestion 2006 - 2010 ;
- l'acquisition de 43 ha de prairies complémentaires au site, la ferme du Grand mothais (carte jointe). Les parcelles acquises présentent une large partie basse (ancien russon lié à la présence historique de la mer) très favorable pour les oiseaux d'eau notamment.
- la restauration hydraulique de 100 ha de prairies (dont celles acquises). Il s'agit de réaliser des aménagements hydrauliques légers (pose de vannes, curage de fossé, création d'îlots notamment) en vue d'obtenir 50 à 70 % de la surface en eau en hiver et l'ensemble des baisses en eau au printemps jusqu'à l'assec estival. Les parcelles de la Guiboterie, 44 ha acquis dans le LIFE de 1997 - 2000 ont été restaurés ;

Site LPO de Champagné les marais



- la réalisation de suivis biologiques, comme par exemple les oiseaux :



- la réalisation de sorties scolaires et grand public, l'accueil d'élus et de socioprofessionnels pour valoriser les résultats obtenus ;
- la réalisation de panneaux de sensibilisation : 5 panneaux de présentation du site, des modes de gestion et des résultats seront posés à l'automne ;



Contact

Ligue pour la Protection des Oiseaux Marais poitevin
 Le Grand Mothais
 85450 Champagné-les-marais
 Tél. : 02 51 56 78 80
marais-poitevin@lpo.fr
www.lpo.fr

Crédit photo : Jean Pierre GUERET - Ligue pour la Protection des Oiseaux

Gestion écologique et pastorale des marais communaux

Didier NAUDON - Parc interrégional du Marais poitevin
Partenariat Communes / PIMP/LPO / WWF



Issus des travaux d'assèchement du marais débutés au XII siècle, ces marais communaux, en propriété des Abbayes ou des seigneurs avant la révolution, permettaient aux habitants de faire pâturer des animaux domestiques pour pouvoir se nourrir en échange des travaux effectués dans les marais. Ces espaces sont depuis toujours en pâturage collectif avec cependant, pour certains, quelques parcelles de fauche. Ces parcelles, outre leur rôle pastoral, étaient les lieux de rencontre des habitants et le support de nombreuses activités (chasse, pêche, cueillette des champignons, etc.).

En plus de l'intérêt social et agricole de ces espaces, les marais communaux jouent un rôle primordial pour le maintien de nombreuses espèces animales et végétales sur le Marais poitevin, mais aussi dans le fonctionnement hydraulique du marais en tant que zone d'expansion des crues. Les communaux Vendéens sont caractérisés par une végétation subsaumâtre, alors que ceux de Charente-Maritime sont en milieu doux.



Autrefois, chaque commune avait son communal en prairie. L'évolution de l'agriculture et de la société

a entraîné la disparition de ces espaces, au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, par la mise en culture ou l'urbanisation. Aujourd'hui, ces espaces sont restés en propriété communale (pâturage collectif ou parcellisé) ou vendus à des privés et exploités en cultures ou prairies.

Au cours des années 1980, pour tenter de préserver les derniers marais communaux en pâturage collectif, des habitants se mobilisent en associations de sauvegarde de certains marais. Par la suite, les collectivités et les organismes locaux soutiennent les communes et élaborent un programme pour les accompagner dans leur démarche de maintien des communaux en prairie collectif et plurispécifique.

Cet accompagnement a pris la forme, en 1988, de convention de partenariat sur 15 ans entre 16 communes, le PIMP, la LPO et le WWF France. Les partenaires s'engageaient à apporter un soutien technique et financier et les communes à maintenir leur communal en prairie collective. Face au succès de cette collaboration, les conventions ont été renouvelées en 2003 pour 10 ans.



Le LIFE a permis de soutenir, sur la période 2004 - 2008, les objectifs du programme engagé depuis 20 ans :

- maintenir et développer le pâturage collectif et plurispécifique des prairies humides,
- conserver et préserver l'intérêt environnemental de ces espaces,
- informer et sensibiliser un large public à l'intérêt de la conservation des communaux.

Afin de programmer la gestion des communaux, 10 plans de gestion ont été rédigés après consultation d'un comité de pilotage par marais, composé des différents usagers.

Les actions de gestion qui en découlent ont concerné principalement la gestion de l'eau par : la pause d'ouvrages hydrauliques et d'échelles limnimétriques, le curage de fossés et l'arrachage de Jussie. Pour chaque marais, une cartographie des dépressions humides ont été réalisées, afin d'affiner et d'estimer les surfaces des dépressions humides.

Le volet pédagogique de tous les acteurs des communaux a été très important : circuits touristiques à l'aide de panneaux d'information, les ouvertures festives des communaux au printemps et programmes pédagogiques avec les écoles, ainsi qu'un accompagnement technique auprès des éleveurs et des communes.

Enfin, des suivis biologiques (entomologique, piscicole, botanique, avifaunistique...) ont permis d'évaluer le mode de gestion par pâturage collectif plurispécifique.



D'autres actions, hors programme LIFE, sont nécessaires pour préserver ces espaces, comme l'aide à la contention, la surveillance des animaux par des « écopasteurs », le suivi sanitaire, etc. Leur mise en œuvre est facilitée par les aides agri-environnementales attribuées à ces espaces, et par des compléments financiers Natura 2000 ou provenant des collectivités territoriales.

Afin d'exprimer au mieux l'accompagnement des communes par les partenaires, dans la gestion des marais communaux, un recueil d'expériences sera édité en novembre 2008. Il reprendra l'ensemble des actions engagées depuis le milieu des années 1980.



Contacts

Parc interrégional du Marais poitevin
2, rue de l'Eglise, 79 510 Coulon
Tél. : 05 49 35 15 20 / Fax : 05 49 35 04 41
Dominique GIRET : d.giret@parc-marais-poitevin.fr
Didier NAUDON : d.naudon@parc-marais-poitevin.fr
www.parc-marais-poitevin.fr

Ligue pour la Protection des Oiseaux
16bis, rue de l'an VI - 85450 Chaillé-les-Marais
Tél / Fax : 02 51 56 78 80
Jean Pierre GUERET : marais-poitevin@lpo.fr
www.lpo.fr

WWF-France
1, carrefour de Longchamp, 75 116 Paris
Tel. : 01 55 25 84 84 / Fax : 01 55 25 84 74
Pascal GRONDIN : pgrondin@wwf.fr
www.wwf.fr

Crédit photo : Parc interrégional du Marais poitevin

Roselières et boisements « humides » en Marais poitevin : Quelles orientations pour leur protection ? Alain THOMAS - Consultant en Environnement



Les roselières sont des habitats emblématiques des marais et zones humides. Ancrées dans l'imaginaire comme des lieux de mystères et hostiles à l'Homme, outre leurs intérêts biologiques, elles sont un élément essentiel dans un paysage de marais.

Paradoxalement, le Marais poitevin, seconde zone humide française par sa surface, compte très peu de véritables roselières. Si les roselières linéaires de bords de fossés sont encore fréquentes, les massifs sont rares et la perception visuelle de la présence des roselières dans le Marais poitevin que nous pouvons avoir est supérieure à sa réelle emprise. Les inventaires réalisés nous ont montré que les roselières couvraient à peine plus de 110 ha soit 0,1 % de la zone humide.

Les raisons de l'absence des roselières nous sont données par l'histoire de la région. Le Marais poitevin, comme les autres marais charentais, a été domestiqué et est aujourd'hui constitué en quasi-totalité de milieux agricoles. Les prairies naturelles humides en sont les habitats les plus connus des naturalistes. Très riches, elles ont suscité un intérêt très fort chez les environnementalistes qui y ont entrepris de nombreuses études et actions de protection.

A l'image et plus encore que pour les prairies, les boisements humides sont issus du travail de l'Homme pour la maîtrise et l'exploitation du marais naturel. Les quelques 5 à 7 % du Marais poitevin que couvrent actuellement les boisements humides sont composés de « terrees » bandes de terre plantés de frênes taillés en « têtards » et pour près de leur moitié de peupleraies. Ces bois artificiels ne sont pas issus de boisements marécageux préexistants mais ont été créés de toute pièce et pensés comme une culture.

Les boisements de caractères plus naturels sont quasi inexistantes.

Bien différents par leur origine, leur place dans le système agricole et dans leur niveau de « naturalité », roselières et bois humides sont des habitats indispensables pour de nombreuses espèces. Ces deux milieux enrichissent nettement la biodiversité du marais.



Dans un marais qui poursuit son artificialisation, roselières et boisements humides sont arrivés à un point charnière de leurs évolutions. Les roselières, reliques de milieux autrefois très étendus sont sur le point de disparaître. Les boisements quant à eux connaissent une très profonde évolution de leurs structures et de leur composition.

Destruction directe, eutrophisation et évolution hydraulique générale pour les roselières, déprise de l'exploitation traditionnelle pour les boisements, sont les raisons principales de la situation actuelle.

L'évolution de ces milieux a des conséquences importantes pour la survie de plusieurs espèces dans le Marais poitevin. Mais d'autres ont été favorisées.

La situation actuelle de ces milieux dans le Marais poitevin nous donne l'occasion d'une profonde réflexion sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur le territoire. Quel mode d'action pour servir quelle vision ?

Ces quatre dernières années, des travaux d'inventaires, de recherche sur l'histoire des roselières et des boisements humides du Marais poitevin ont été faits. Une synthèse, par milieu, reprenant une cartographie et l'intérêt environnemental de chaque roselière ou boisement a été réalisée. Quelques suivis d'espèces, l'analyse de l'évolution du peuplement d'ardéidés coloniaux et des actions de protection ou de gestion ont été menés et ont enrichi nos connaissances.



Cet état des lieux et les expériences obtenus sont indispensables pour définir la politique conservatoire des roselières et des boisements humides du Marais poitevin.

Une étude plus approfondie sur la terrée de Doix a été engagée, pour définir une méthode d'analyse de ces milieux (définition du type de boisement, état de conservation, ...), ce qui a permis de restaurer 1 ha de terrée. A cela s'ajoutent 4 journées de formation en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays de la Loire, à destination des propriétaires privés pour les sensibiliser à l'intérêt de ces milieux et aux bonnes pratiques sylvicoles.

A la suite de la cartographie des roselières du Marais poitevin en 2003, 5 roselières de la vallée du Lay ont été suivies plus spécifiquement et 2 ont été aménagées en 2008 pour favoriser le développement des phragmites (pose de clôture et d'ouvrage hydraulique).

Contacts

Alain THOMAS Consultant en environnement
11, rue Marcel Lebois - Moricq
85 450 Angles

Parc interrégional du Marais poitevin
Alain TEXIER
2, rue de l'Eglise, 79 510 Coulon
Tél : 05 49 35 15 20 / Fax : 05 49 35 04 41
a.texier@parc-marais-poitevin.fr

Crédit Photo : Parc interrégional du Marais poitevin

La Brière : intérêt des roselières et programme de restauration dans le cadre de Natura 2000

Matthieu MARQUET
Parc naturel régional de Brière



Le Parc naturel régional de Brière, structure opératrice et animatrice Natura 2000

Le Parc naturel régional de Brière est situé au cœur de la presqu'île guérandaise, entre l'estuaire de la Loire au Sud et celui de la Vilaine au Nord, à proximité de l'Océan Atlantique. Il est implanté dans le paysage Briéron depuis plus de trente ans maintenant. Depuis sa création en 1970, il s'efforce de préserver les richesses biologiques de cet écosystème particulièrement complexe, fruit d'une histoire unique dans laquelle l'homme entretenait et entretient encore avec son milieu des liens d'appropriation et d'usages très spécifiques.

17 communes sont territorialement concernées par le Parc naturel régional qui couvre 49 000 hectares sur un seul département, la Loire-Atlantique.

Les sites Natura 2000 de Brière : Site d'intérêt communautaire (SIC) "Grande Brière – Marais de Donges" et Zone de Protection spéciale (ZPS) "Grande Brière – Marais de Donges".

Situés sur la façade atlantique française, dans le sud de la Bretagne, les sites Natura 2000 de Brière incluent la quasi totalité des marais du Brivet, qui font partie intégrante d'un vaste ensemble de zones humides : au nord, le golfe du Morbihan et l'estuaire de la Vilaine, à l'ouest et au sud, les marais salants de Guérande, le bassin du Mès, l'estuaire de la Loire et le lac de Grand-Lieu.



Entre Loire et Vilaine, ces marais occupent quelques 19 000 ha de terrains inondables pour un bassin versant de 80 000 ha. La rivière, le Brivet, traverse ces étendues en décrivant une large boucle de 30 km avant de se jeter dans l'estuaire de la Loire.

Les marais briérons représentent, d'un point de vue naturel, un ensemble de milieux humides allant des plans d'eau profonds aux prairies bordant une grande partie du marais et rejoignant les rives bocagères. A l'ouest et au nord s'étend une immense roselière sillonnée de canaux et de plans d'eau ; dans la partie orientale, proche de la Loire, se trouvent de vastes étendues de prairies naturelles inondables, à la topographie généralement plus élevée.

Intérêt des roselières et enjeux contradictoires sur le territoire

Depuis plus de cinquante ans, le déclin des activités traditionnelles liées à l'exploitation du marais (curage, coupe de la tourbe et du roseau, fauche et élevage) a entraîné une extension rapide des roselières et un développement de la saulaie au détriment des plans d'eau et des prairies naturelles humides. Sur les sites Natura 2000 de Brière, les prairies naturelles humides localisées actuellement à la périphérie du marais ont subi une forte récession passant de plus de 80% en 1940 à environ 15% de la surface de la Grande Brière Mottière aujourd'hui. Ce phénomène s'est néanmoins estompé ces dernières décennies suite notamment à la mise en place de gestion contractuelle pour soutenir les pratiques agricoles. Cette transformation progressive du paysage a eu pour conséquence la baisse de la diversité végétale et faunistique sur ces milieux ouverts. La roselière est considérée aujourd'hui comme

envahissante. Elle représente 48% des 19 000 ha de zone humide dans le Parc et 85% des 6 800 ha de Grande Brière Mottière.

A l'inverse, la présence de zones de roselières en Brière est tout de même indispensable à la nidification d'espèces spécialisées à forte valeur patrimoniale. On peut citer parmi elles le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), la Locustelle luscinoïde (*Locustella luscinioides*), le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) de nombreux ardéidés comme le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), le Héron cendré (*Ardea cinerea*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), et notamment le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), pour lequel les roselières briéronnes jouent un rôle important dans la conservation de l'espèce au niveau national.

Restaurer, exploiter et valoriser la roselière en faveur des espèces paludicoles, le cas du Butor étoilé

Les roselières briéronnes comprises dans la Zone de Protection Spéciale accueillent encore aujourd'hui une importante population de Butor étoilé à l'échelle nationale. D'après les inventaires réalisés ces dernières années et une étude menée sur l'ensemble du territoire au printemps 2007 dans le cadre de Natura 2000, ces roselières abritent environ 15% de la population nationale, ce qui constitue la deuxième plus importante zone de reproduction en France après celle de la Camargue.



Problématiques

En période de reproduction, le Butor étoilé affectionne particulièrement les roselières humides comprenant des densités variables de roseaux secs et verts, ainsi que des zones d'eau libre. Ces facteurs semblent déterminants dans la sélection de l'habitat de reproduction par les mâles chanteurs de cette espèce.

Or, le vieillissement de certaines roselières en Brière entraîne une accumulation de matière organique, la prolifération de ligneux et de touradons de carex. Dans ce contexte, la roselière devient moins attractive pour le butor en période de reproduction. Dans un ordre plus général, l'importante biomasse produite annuellement par les roselières non exploitées contribue à l'atterrissement de la zone humide.

Vient s'ajouter à ces problématiques, un paradoxe du roseau en Brière. Sur le territoire du Parc, le roseau est le matériau traditionnel employé pour la toiture des habitations locales qui connaît un renouveau grâce à l'action du Parc naturel régional de Brière et des subventions régionales. Sa récolte hivernale et manuelle en Brière se fait dans des conditions difficiles et sans que les coupeurs n'aient réellement de statuts. Seules certaines roselières peuvent fournir du roseau qualité chaume. Tout cela empêche l'organisation d'une distribution des bottes de roseau au niveau local.

Le territoire du Parc connaît donc la situation paradoxale de disposer d'une des plus importantes roselières de France et de posséder la plus grande concentration de toitures en chaume sans qu'il n'y ait de dynamique locale autour du roseau.

Objectif

L'objectif du projet de restauration, d'entretien et de gestion expérimentale de la roselière en faveur du Butor par la mise œuvre d'un contrat Natura 2000, est d'expérimenter une gestion favorable à la conservation d'une roselière en tant qu'habitat du Butor étoilé en s'appuyant sur la filière chaume.

Le projet consiste notamment à :

- limiter la fermeture des habitats de l'espèce (roselière) par les ligneux et l'atterrissement du marais en restaurant la roselière vieillissante et en l'entretenant régulièrement pour retrouver et conserver un stade de roselière humide
- créer des biotopes favorables à la reproduction du Butor en conservant de grandes surfaces de roselières denses
- conserver des îlots de roselière non coupés lors de l'exploitation pour assurer des zones refuges.

L'enjeu est double :

- à la fois écologique par la restauration et le maintien de la roselière en tant qu'habitat de reproduction du butor et par la limitation de l'atterrissement du marais en exportant de la matière organique
- à la fois économique en fournissant du roseau de couverture de qualité chaume produit localement.

Démarche de projet

La restauration et la gestion environnementale des roselières font partie des actions proposées dans le Document d'objectifs "oiseaux" pour maintenir et développer l'attractivité des roselières pour des espèces sensibles telles que le Butor étoilé. Un cahier des charges précis a été travaillé et validé en groupe de travail avec la profession "chaume" pour répondre à cette action.

La Commission Syndicale de Grande Brière Mottière, structure gestionnaire du marais, a signé, en partenariat avec le Parc naturel régional de Brière et un exploitant chaumier équipé de matériel adapté à l'exploitation du roseau en marais, un contrat Natura 2000 avec les services de l'Etat, spécifique à cette problématique.

Ce contrat Natura 2000, construit sur la base du cahier des charges du Docob "Oiseaux", est engagé sur une roselière de 60 ha pour 5 ans. Le cahier des charges de ce contrat Natura 2000 prévoit une exploitation hivernale et de laisser sur pied une zone non fauchée en tant que zone refuge à hauteur de 20% de la surface engagée.



Le projet s'articule en deux grandes parties :

- Restauration de la roselière : années 1 et 2

Elles consistent dans un premier temps à couper et exporter les ligneux composés essentiellement de saules et, dans un deuxième temps, à broyer et exporter le vieux roseau et les touradons de carex à l'aide de machines adaptées aux conditions du milieu (faible portance des engins mécaniques).

- Entretien de la roselière : années de transition 3 et 4

L'entretien de la roselière s'applique à l'ensemble des 48 ha restaurés les années 1 et 2. Il consiste à faucher et exporter le roseau à l'aide de machines adaptées aux sols peu portants.

Ces deux années sont des années de transition entre la restauration, effectuée les deux premières années, et la dernière année (année 5) consacrée à l'exploitation écologique de la roselière impliquant un coût d'entretien également de transition.

Résultats attendus

Les résultats attendus dans le cadre de ce contrat sont de deux ordres :

- réunir, dans un premier temps, les conditions écologiques de la roselière jugées favorables à l'installation du Butor étoilé pour sa reproduction
- impulser, dans un deuxième temps, une activité économique "traditionnelle" compatible avec des objectifs de protection capable de fournir localement du roseau qualité chaume.

D'un point de vue uniquement écologique, les résultats attendus sont notamment :

- le rajeunissement de la roselière et le contrôle des ligneux
- la densification de la roselière
- le maintien des surfaces de roselière à long terme et l'amélioration de leur état de conservation en tant qu'habitat de reproduction du Butor étoilé
- la limitation de l'accumulation de matières organiques
- dans l'optimum, la présence du Butor pendant la période de reproduction (contact par le chant des mâles sur les zones restaurées)

Ces pratiques feront l'objet d'un suivi scientifique, afin d'évaluer l'effet de la gestion réalisée sur la roselière et sur l'installation ou non des oiseaux. Ce suivi s'appuie sur le protocole d'inventaires réalisés sur le site depuis 2007. L'objectif de ce suivi est d'évaluer l'effet des travaux de restauration et d'entretien (structure de la roselière, présence ou non de mâles chanteurs ...) de manière à vérifier si les pratiques expérimentées sont (ou non) à approfondir et à maintenir.

Contact

Parc Naturel Régional de Brière

Maison du Parc - Centre administratif

117, île de Fédrun - BP 3 - 44720 Saint-Joachim

Tél. : 02 40 91 68 68 / Fax : 02 40 91 60 58

Matthieu MARQUET, chargé de mission Natura 2000 : m.marquet@parc-naturel-briere.fr

Crédit photo : Parc Naturel Régional de Brière : Matthieu MARQUET, Patrick BONNET

L'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin

Alain TEXIER

Parc interrégional du Marais poitevin



L'observatoire du patrimoine naturel est un projet porté par la fiche N° 42 du document d'objectifs Natura 2000. Il est issu d'une demande des acteurs du territoire d'avoir des indicateurs fiables sur l'évolution des espèces et des habitats du Marais poitevin, à l'aide d'inventaires coordonnés à l'échelle du territoire.

Objectifs et finalités

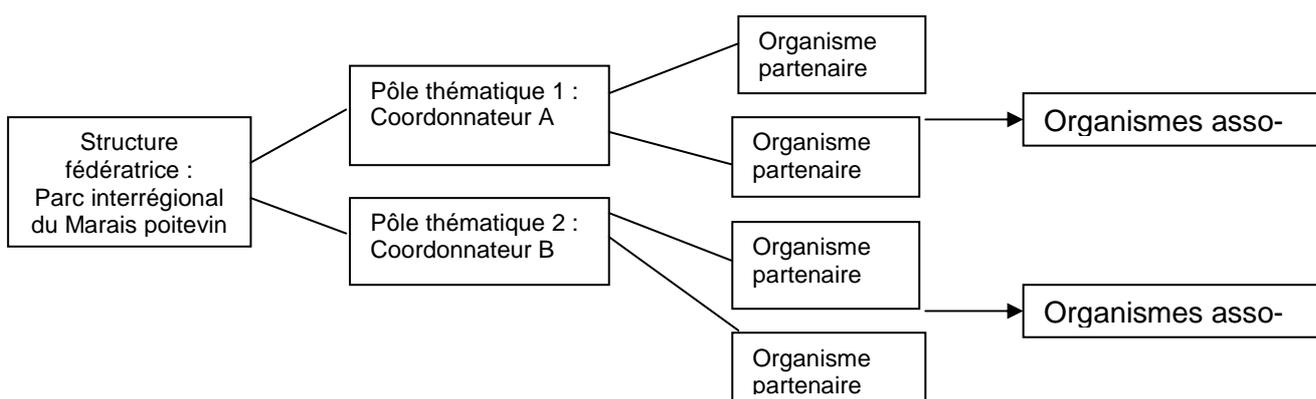
La création de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- fédérer et coordonner le réseau d'acteurs sur le marais,
- disposer d'inventaires biologiques couvrant l'ensemble du territoire de la zone humide et ses abords, afin de mesurer le bon état de conservation des espèces et des habitats,
- diffuser les informations et informer les acteurs du marais pour faciliter les décisions politiques territoriales.



Lors de la première année du LIFE, une enquête a été réalisée auprès des acteurs environnementaux du territoire pour définir leurs attentes en termes de fonctionnement de l'observatoire et des espèces indicatrices à suivre. Cette enquête a permis d'élaborer une étude de faisabilité.

Le fonctionnement de l'observatoire repose sur l'architecture suivante :



Le Parc interrégional du Marais poitevin, structure fédératrice, coordonne l'ensemble des pôles thématiques. Son rôle est :

- 1- d'assurer le lien entre les différents pôles
- 2- de fédérer les financements
- 3- d'apporter un soutien technique et méthodologique aux partenaires
- 4- de coordonner, de structurer l'acquisition et l'échange de données
- 5- de rédiger le rapport d'activité annuel de l'observatoire et d'organiser le comité annuel de validation

L'observatoire du patrimoine naturel s'articule en 9 pôles principaux :

- le pôle « habitats »
- le pôle « invertébrés »
- le pôle « amphibiens reptiles »
- le pôle « espèces introduites »
- le pôle « acteur du marais »
- le pôle « espèces floristiques »
- le pôle « poissons »
- le pôle « mammifères »
- le pôle « avifaune »

Pour chaque pôle, il est défini :

- un organisme coordonnateur « responsable de pôle » qui anime la vie du pôle en définissant les protocoles, les échéanciers, les coûts, le bilan annuel, ...
- des organismes partenaires qui participent activement à la vie du pôle
- et des organismes associés qui sont informés de la vie du pôle.



L'observatoire fonctionne depuis 2005. Il a permis d'engager de nombreux suivis ou synthèses sur les espèces et les habitats du marais. Les informations sur la présence ou l'absence d'espèces sont géo référencées et centralisées dans une base de données, qui comprend aujourd'hui plus de 10 000 informations.

Afin de concrétiser ces premières années et d'officialiser le fonctionnement de l'observatoire et l'échange des données, une charte a été élaborée et sera signée par l'ensemble des partenaires.

Contacts

Parc interrégional du Marais poitevin

2, rue de l'Eglise - 79 510 Coulon

Tél : 05 49 35 15 20 / Fax : 05 49 35 04 41

Alain TEXIER : a.texier@parc-marais-poitevin.fr

Odile CARDOT : o.cardot@parc-marais-poitevin.fr

Crédit photo : Parc interrégional du Marais poitevin

Pôle Avifaune Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin

Francis MEUNIER
Ligue pour la Protection des Oiseaux.



Coordonné par la LPO, les actions de ce pôle sont aussi assurées par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, la LPO Charente-Maritime, la LPO Vendée, l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage, Alain Thomas Conseil en Environnement, la Fédération de Chasse de la Vendée.

La nécessité de se doter d'outils d'observation à long terme, indispensable pour juger de l'évolution de la biodiversité et rendre ainsi plus pertinentes les actions de protection, passe par la mise en place de suivis à long terme, en conditions standardisées, permettant d'évaluer les tendances d'évolution des populations d'espèces présentes sur un territoire donné.

A l'échelle du Marais poitevin, l'avifaune constitue un groupe particulièrement emblématique pour diverses raisons :

- de nombreuses espèces abondantes ont justifié le classement en ZPS.
- plusieurs groupes spécifiques sont caractéristiques des milieux humides qu'ils soient prairiaux, côtiers, boisés etc..., et donc dépendant de l'évolution des pratiques sur ces milieux.
- plusieurs groupes ont connus des déclinés importants au cours des 2 dernières décennies.
- les oiseaux ont été les espèces les plus suivies au cours du temps sur le territoire, permettant ainsi de disposer d'un certain nombre de données anciennes.

De ce fait, l'avifaune a retenu tout particulièrement l'attention des gestionnaires d'espaces protégés et du Parc interrégional du Marais poitevin, qui ont défini ensemble un observatoire de l'avifaune sur le territoire du Marais poitevin.

Les objectifs spécifiques concernant l'avifaune doivent permettre d'évaluer :

- l'abondance et la distribution des espèces à l'échelle de la zone humide et les tendances d'évolution des populations aviennes d'intérêt patrimoniales ou indicatrices de l'état de conservation du marais ;
- l'efficacité des actions de protection et des politiques publiques qui sont menées ;
- le besoin d'instaurer de nouvelles mesures de protection pour sauvegarder les espèces encore menacées sur le territoire.

Le projet a démarré par une étude de faisabilité qui a eu pour objet notamment de sélectionner les espèces ou groupes d'espèces permettant de répondre aux enjeux (importance par rapport au classement Natura 2000, lien avec la gestion...) et de prioriser les suivis à mettre en œuvre. Les actions ont débuté en 2005 par le lancement d'une enquête relative aux limicoles nicheurs du Marais poitevin. L'ambition était bien de couvrir tout le territoire du marais afin d'évaluer la qualité des différents habitats et situations géographiques pour des espèces à la fois d'intérêt patrimonial et caractéristiques de différents habitats de la zone humide.

Depuis, des suivis ont été menés sur les anatidés et limicoles hivernants, la Barge à queue noire et le Courlis corlieu en migration prénuptiale, les ardéidés nicheurs, la Guifette noire, le Busard cendré, la Gorgebleue à miroir, le Hibou des marais en hivernage, l'Œdicnème en nidification et migration postnuptiale, l'Outarde canepetière et le Râle des genets. Ces actions sont bien sûrs amenées à se prolonger dans les prochaines années.

Après 4 années d'actions il est encore tôt pour dégager des tendances à long terme. Cependant des comparaisons avec des résultats précédents sont possibles et des résultats intéressants se dégagent. A titre d'exemple, il se confirme qu'une espèce comme la Barge à queue noire s'est raréfiée en migration prénuptiale, suite à la réduction des surfaces en prairie et surtout à une gestion de l'eau inadéquate qui réduit ses possibilités d'alimentation.

Contact

Ligue pour la Protection des Oiseaux France
Corderie Royale, BP 90263 - 17305 Rochefort Cedex
Tél. : 05 46 82 12 34
Francis MEUNIER : francis.meunier@lpo.fr

Suivi et préservation de la Loutre d'Europe dans le Marais poitevin

Xavier BARON

Parc interrégional du Marais poitevin

Actuellement dans le Marais poitevin, les principaux facteurs défavorables à la Loutre d'Europe identifiés à l'occasion du plan de restauration de la Loutre d'Europe en France (Collectif, 1999) sont les suivants :

- altération des habitats : le réseau hydraulique et ses berges végétalisées,
- diminution de la ressource alimentaire : l'anguille notamment,
- collisions routières : ouvrages obligeant les loutres à passer sur la route,
- dérangement,
- pollution et eutrophisation des eaux.

Le maintien de l'agro-écosystème du Marais poitevin et de sa faune et flore spécifiques est lié aux pratiques agricoles respectueuses des équilibres biologiques. Les dysfonctionnements et déséquilibres des multiples écosystèmes engendrés par les pratiques agricoles modernes menacent désormais le patrimoine biologique exceptionnel du Marais poitevin.

La Loutre d'Europe se révèle être un indicateur de la fonctionnalité de cet agro-écosystème.



Objectifs

Les actions proposées dans le cadre du programme LIFE Marais poitevin ont permis de :

- suivre et cartographier la répartition de l'espèce à l'échelle du Marais poitevin et sur certains sites remarquables,
- suivre et cartographier les mortalités routières qui représentent 80 à 90 % des causes de mortalité directe observées sur le Marais poitevin,
- mettre en œuvre des actions précises de préservation de l'espèce par la création de passages à Loutres,
- sensibiliser tant le grand public que les professionnels de l'aménagement et de la gestion de l'espace sur le sujet des mortalités routières de loutres.

Trois grandes actions sont menées sur le marais :

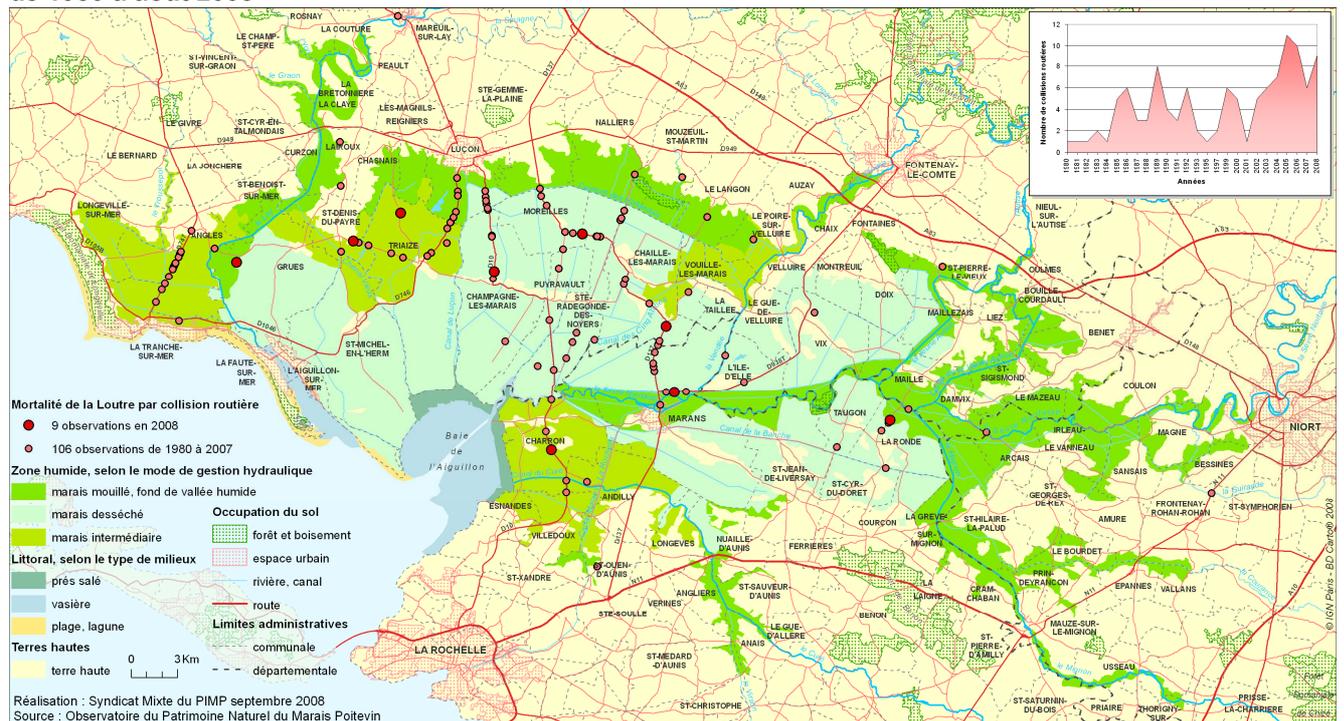
- le suivi de la population de loutres dans le Marais poitevin,
- la collecte des données de mortalité routière de la Loutre d'Europe,
- la création de passages à loutres.

Suivi de la population de Loutre d'Europe dans le Marais poitevin

Cette action conduite tous les trois ans depuis 2000 s'est traduite par la réalisation de la cartographie de zonage à l'échelle du Marais poitevin et de ses vallées affluentes, présentée sous forme de rapport d'étude. Il apparaît que la Loutre d'Europe est globalement présente sur l'ensemble du Marais poitevin et dans les vallées inondables périphériques de façon régulière (au Nord), irrégulière ou dispersée (au Sud).

La Loutre fréquente également régulièrement les rivières Lay, Yon, Vendée sur toute leur longueur. La fréquentation en amont du Mignon, du Curé et de l'Autize se limite aux secteurs proches des marais. Niort s'établit à l'Est comme une ville frontière pour la population de loutre de la Sèvre Niortaise. Aucun marquage n'a été découvert depuis au minimum une

Mortalité de la Loutre d'Europe par collision routière observée dans le Marais Poitevin de 1980 à août 2008



Aménagement de passages à Loutres

A la suite de l'étude de mortalité routière, deux projets de création de passage à Loutres ont été effectués :

- en octobre 2006 pour le passage de la RD 50 (Luçon-Champagné),
- et en juin 2008 pour celui de la RD 747 (Angles, La-Tranche-sur-Mer).

Ces aménagements ont consisté en la pose d'un busage de 50 cm de diamètre sous les chaussées à une hauteur garantissant un passage au sec pour les Loutres. Le passage à Loutre de la RD 50 a été utilisé pour la première fois un an après sa pose. Sa fréquentation est aujourd'hui au minimum hebdomadaire. Le passage de la RD 747 a été utilisé pour la première fois 3 semaines après sa pose avec une fréquentation très régulière.



Contacts

Parc interrégional du Marais poitevin

2, rue de l'Eglise, 79510 Coulon

Tél. : 05 49 35 15 20 / Fax : 05 49 35 04 41

Xavier BARON : x.baron@parc-marais-poitevin.fr

Alain TEXIER : a.texier@parc-marais-poitevin.fr

Crédit photo : Parc interrégional du Marais poitevin

Restauration des habitats de la Loutre d'Europe dans les bassins hydrographiques de l'Our, de l'Ourthe et de la Sûre (Be & Lu)

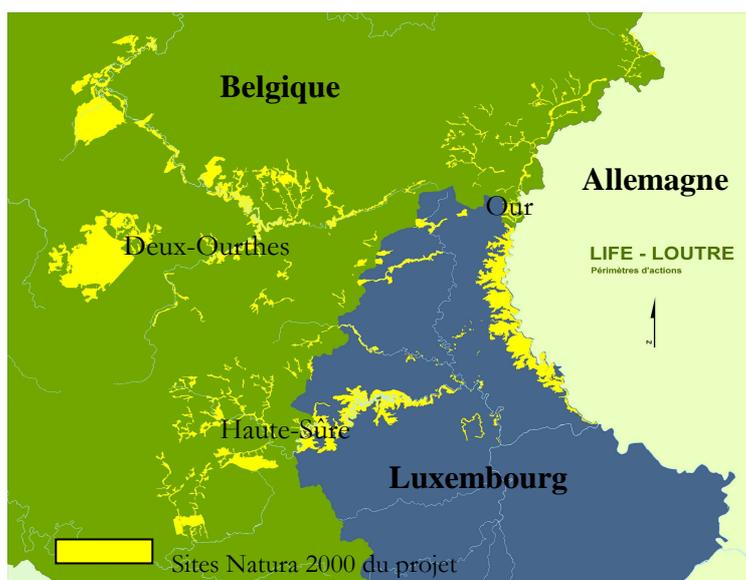
Projet LIFE 05 NAT/B/000085

Christine LECLERCQ

Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier



Dans le vaste territoire formé par les bassins hydrographiques de l'Our, de la Sûre et de l'Ourthe (250.000 ha), des indices de présence de la loutre ont été observés occasionnellement jusqu'en 2003. Les loutres ne sont sans doute plus présentes qu'à concurrence de quelques individus pratiquement isolés. Mis à part l'Ourthe qui coule exclusivement en Belgique, les deux autres bassins sont transfrontaliers entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. Cette région peut être considérée comme un maillon important pour le maintien de l'espèce à l'échelle européenne, dont elle constitue un véritable couloir de liaison potentiel pour des contacts entre populations du nord (Allemagne) et du sud (France).



Problématiques

Les fonds de vallée et le milieu rivière en général, subissent de nombreuses pressions agricoles, forestières, domestiques ou industrielles : drainage, remblaiement, plantation d'épicéas, accès du bétail au cours d'eau, rejets d'eaux usées domestique, agricole ou industrielle, pollution aux métaux lourds, espèces exotiques envahissantes, etc...

La loutre subit de manière indirecte la diminution de la qualité de l'eau et la perte de biodiversité observées dans les cours d'eau, tant en Belgique qu'au Grand-Duché de Luxembourg. La concentration en PCB a certainement eu un impact direct sur le taux de reproduction de l'espèce.

Le projet vise à restaurer la capacité d'accueil de trois grands bassins hydrographiques par une amélioration des cours d'eau et des zones riveraines, afin de permettre une recolonisation par la loutre et d'augmenter les possibilités de contact entre individus et populations.

Actions en cours

Un inventaire des « points noirs » a été dressé : accès du bétail aux cours d'eau, épicéas plantés en fonds de vallée, présence d'espèces végétales exotiques envahissantes, pollutions diverses,

Un inventaire des structures d'habitat potentiel (massif de saule et prunellier, roncier, terrier, cavité, ...) a été réalisé pour la bande riveraine de 25 m de part et d'autre des cours d'eau des sites Natura 2000 du projet.

Ces inventaires ont permis d'élaborer des plans de gestion favorable à la loutre. L'objectif est de renforcer le réseau écologique, d'améliorer la productivité piscicole naturelle, de diminuer les impacts liés à la présence du bétail en bordure de cours d'eau (pose d'abreuvoirs, de clôtures), de promouvoir des peuplements forestiers en station et inciter à la coupe anticipée des épicéas, d'exploiter les bois en respectant les cours d'eau, de favoriser les connexions entre bassins versants par la plantation de haies et le creusement de mares,

Résultats

Les campagnes de recherche d'indices de présence de la loutre menées chaque hiver depuis le début du projet (2006) n'ont malheureusement apporté aucune nouvelle preuve de présence de la loutre. Il s'avère indispensable de mettre en place une véritable coordination transfrontalière afin de développer les couloirs de migrations au départ de l'Allemagne et de la France.

Les derniers résultats d'analyse d'eau montrent une nette diminution du taux de PCB dans l'eau ces dernières années. On observe également l'atteinte du bon état écologique pour 90% des stations étudiées, avec, par contre, une perte de biodiversité conséquente en termes de taxons représentés.

Une vaste campagne de gestion de la Balsamine de l'Himalaya et de la Berce du Caucase est en cours depuis 2 ans et des conventions ont été signées avec les propriétaires pour le déboisement d'épicéas, la pose d'abreuvoirs et de clôtures. Environ 15 ha de terrains ont été acquis pour mise sous statut de réserve naturelle.

De nombreuses autres actions sont en cours pour l'amélioration de la productivité naturelle des cours d'eau. Pour le détail des actions : www.loutres.eu

Partenaires du projet

Parc Naturel des Deux Ourthes (BE)
Parc Naturel Hautes-Fagnes Eifel (BE)
Centre de Recherche Public - Gabriel Lippmann (LU)
Parc Naturel de la Haute-Sûre (LU)
Parc Naturel de l'Our (LU)
Fondation Hëllef Fir d'Natur (LU)

Contact

Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier
Chemin du Moulin, 2, B-6630 Martelange - Belgique
Tél. : 00 32 63 60 80 82
christine@parcnaturel.be

A la recherche des chauves-souris du Marais poitevin

Philippe JOURDE
Ligue pour la Protection des Oiseaux



Près du tiers des mammifères de France sont des chauves-souris. Toutes les espèces sont protégées par la loi et plusieurs présentent un statut de conservation défavorable en France et en Europe.

La connaissance des chauves-souris du Marais poitevin était jusqu'à il y a peu tout à fait lacunaire. Aucun inventaire n'avait été réalisé à l'échelle de ce grand site composé de 95 communes et le statut de conservation de la plupart des espèces n'était que très imparfaitement connu, voire totalement inconnu.

Dans le cadre du programme LIFE, un grand projet d'inventaire, de suivi et de protection a été initié sur l'ensemble des communes de la zone humide. L'objectif de la démarche était dans un premier temps de dresser l'inventaire le plus exhaustif possible des chauves-souris présentes dans la zone d'étude et de localiser les colonies de reproduction les plus importantes.

Le projet se compose en cinq lignes d'actions couvrant la recherche des colonies et habitats de chasse majeurs. Plusieurs techniques ont été mises en œuvre telles que la prospection systématique des ouvrages d'art et des églises. D'autres techniques complémentaires telles que la détection ultrasonore, les captures temporaires et la recherche d'arbres gîtes ont été utilisées pour améliorer l'inventaire.

Dans le même temps, une importante sensibilisation a été menée auprès du grand public par voie de presse, d'affichage et par une série d'animations organisées à l'occasion de la Nuit de la Chauve-Souris.

Enfin des aménagements de sites ont été proposés par le biais d'un Plan d'action en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du Marais poitevin et par des actions concrètes de protection (aménagements de gîtes par ex).

Trois ans à la recherche des chauves-souris

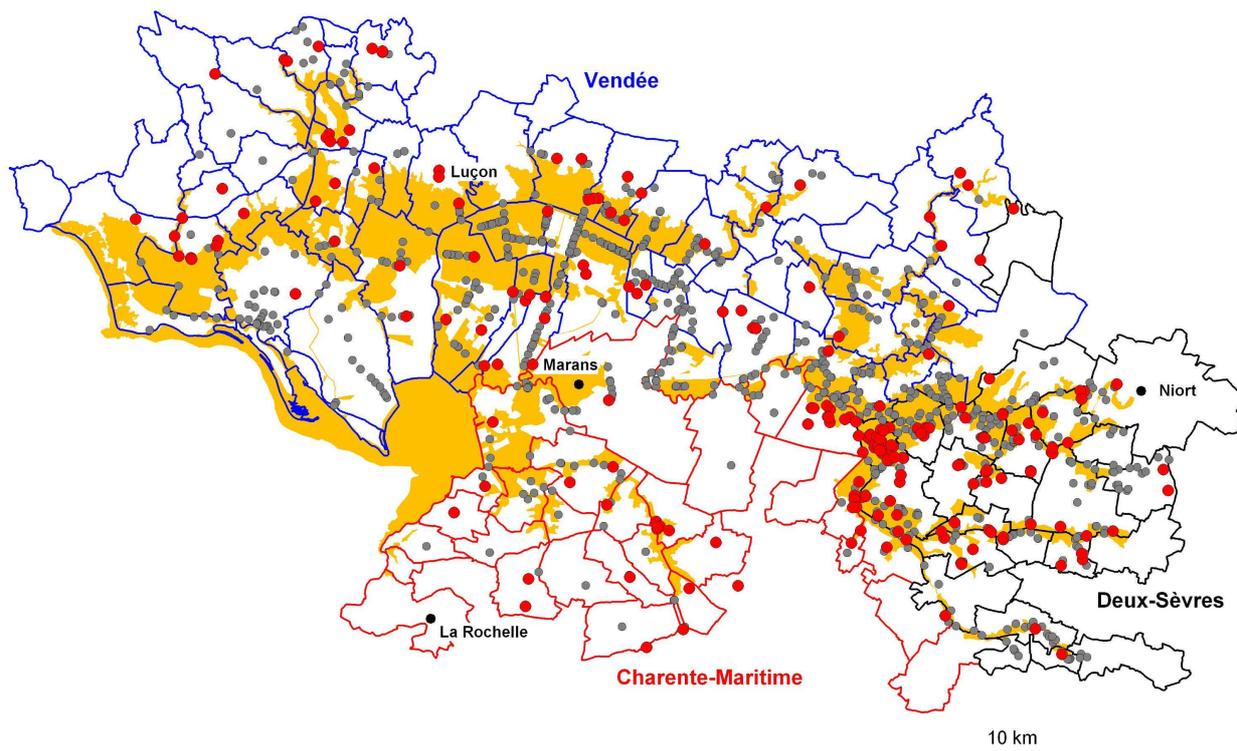
Entre 2005 et 2008, plus de 1300 localités ont été inventoriées sur l'ensemble du Marais poitevin donnant lieu à plus de 400 observations de chauves-souris déterminées au niveau spécifique. Dix neuf espèces ont été identifiées.

Au total, 875 ponts ont été prospectés. Seuls 115 (13 %) se sont avérés occupés abritant seulement 7 colonies de reproduction. Elles concernent toutes des Murins de Daubenton. Cinq colonies de chauves-souris ont été localisées dans les 120 églises visitées. Ce chiffre est excessivement faible et révèle sans doute un réel problème au sein des populations de chauves-souris.

Plus de 100 bâtiments privés abritant des chauves-souris ont été découverts permettant la découverte de 12 colonies abritant plus de 1000 individus de cinq espèces différentes.

Enfin la détection ultrasonore et la capture ont apporté d'importants compléments, permettant notamment la découverte de deux nouvelles espèces pour le département de la Charente-Maritime et pour le Marais poitevin : la Pipistrelle pygmée et la Noctule géante.

Le Murin de Daubenton, la Pipistrelle commune et la Sérotine commune s'avèrent être les espèces les plus fréquemment observées. Malgré d'importantes recherches, il n'a pas été possible de localiser de colonies importantes pour les Grands et Petits Rhinolophes ou de Grand Murin, espèces d'intérêt communautaire dont le statut de conservation semble très défavorable en Marais poitevin.



Légende : Carte de localisation des données de chauves-souris (en rouge) par rapport aux localités prospectées.

Globalement, les résultats obtenus sont très préoccupants. Les densités d'animaux sont parmi les plus faibles observées dans tout le Centre-Ouest de la France. Plusieurs facteurs peuvent éventuellement expliquer la pauvreté chiroptérologique du marais. La gestion sylvicole des boisements humides est peu favorable à la présence des chauves-souris, mais la carence en gîtes n'explique pas tout. Il est plus vraisemblable que la disponibilité trophique soit la principale cause expliquant la rareté des chauves-souris. L'altération de la qualité de l'eau, l'utilisation massive d'intrants agricoles et la déconnexion entre zones bâties et marais pourraient constituer des facteurs défavorables dont l'importance reste à mesurer.

En vue d'améliorer le statut des chauves-souris du Marais poitevin, des travaux de restauration de gîtes ont été entrepris. Il s'agit par exemple de la reconversion en « nichoir à chauves-souris » d'un ancien silo à sciure ou l'aménagement de plusieurs églises.

Une charte d'aménagement des ouvrages d'art et du bâti public est par ailleurs en cours de finalisation. Elle proposera quelques conseils simples permettant de concilier entretien du bâti et préservation des chauves-souris.

L'important lot de données collectées durant le programme LIFE constitue enfin l'état initial d'un observatoire à long terme des populations de chauves-souris du Marais poitevin. L'évolution de ces espèces constituera un indicateur environnemental intéressant dans le cadre d'une restauration environnementale d'un Marais poitevin très affecté par les activités humaines modernes.

Contact

Ligue pour la Protection des Oiseaux
La Corderie Royale, BP 90263 - 17305 Rochefort Cedex
Tél. : 05 46 82 12 34
philippe.jourde@lpo.fr

Ce projet est mené à bien avec la collaboration effective de la LPO Vendée (coord. Julien SUDRAUD), de Deux-Sèvres Nature Environnement (coord. Sandrine BRACCO) et le soutien technique du Parc interrégional du Marais poitevin (coord. Alain TEXIER).



Reconversion d'un silo à sciure en gîte artificiel à chauves-souris.

Crédit photo : Parc interrégional du Marais poitevin

Sensibilisation des habitants et visiteurs aux richesses du Marais poitevin

Bénédicte GERVAIS
Parc interrégional du Marais poitevin



Le LIFE Nature Marais poitevin met en œuvre des actions de protection des espèces et de leur habitat. Pour favoriser la réussite de ce programme, il est important d'obtenir l'adhésion des habitants et usagers du territoire. Il est donc nécessaire de donner les moyens à chacun de connaître le Marais (ses richesses naturelles et culturelles, son fonctionnement, ses fragilités...), pour comprendre l'intérêt des actions engagées en sa faveur et de se sentir concerné et impliqué.

De ce fait, l'action de sensibilisation se veut transversale à l'ensemble des projets conduits dans le cadre du LIFE Nature Marais poitevin.

Objectifs

- Mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et de diffusion des connaissances auprès des habitants, usagers et visiteurs en intégrant les actions menées par les différents acteurs de l'Education à l'environnement sur le territoire.
- Organiser et accompagner des actions visant à « Connaître pour mieux protéger »

Cette démarche de sensibilisation menée sur les 4 années du LIFE Nature Marais poitevin, se décline en plusieurs actions :

- **Accompagnement de projets pédagogiques dans les établissements scolaires : Près de 3000 scolaires et étudiants concernés sur les 4 années du LIFE**

Les travaux réalisés dans le cadre du LIFE sont l'occasion de conduire les scolaires à la découverte de leur environnement proche et pourtant si méconnu. Ainsi, lorsque qu'une action démarre sur une commune, les enseignants sont informés et sollicités pour mettre en place un projet pédagogique. Il est un moyen de réponse aux instructions officielles de l'Education Nationale sur la « Généralisation de l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable » inclut dans les programmes scolaires.

Les principaux objectifs portent sur :

- la découverte des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales du Marais poitevin
- la sensibilisation à la fragilité de ce territoire et l'intérêt de mettre en place des actions en sa faveur (démarche d'éco-citoyenneté)

Un projet phare : « La découverte des communaux » : 672 scolaires sensibilisés

Dans le cadre du LIFE Nature, les communaux font l'objet d'une action spécifique : élaboration et mise en œuvre des plans de gestion, mise en place d'action de communication... Ainsi, chaque année, l'ouverture du communal est l'occasion d'organiser une journée plus festive, axée sur l'information, la sensibilisation à la richesse de ce patrimoine, la rencontre des acteurs et du grand public.

Les écoles des communes concernées par ces ouvertures sont investies dans cette démarche. Ce programme pédagogique alterne des sorties sur le terrain, encadrées par l'animateur du Parc Interrégional du Marais poitevin, et des temps d'approfondissement, de recherche ou d'intervention en salle. L'ensemble des travaux effectués est présenté le jour de l'ouverture du communal.

- **Création d'outils pédagogiques et de documents de sensibilisation**

La démarche pédagogique privilégie l'immersion dans le milieu. Il est donc proposé des animations sur le terrain ou la sollicitation sensorielle, l'observation, l'analyse, permettent de

rendre les participants acteurs de leur découverte. Pour appuyer cette démarche, des outils adaptés ont été conçus :

➤ *Une maquette interactive*

Il est très souvent nécessaire d'avoir une vision globale du territoire pour mieux comprendre les enjeux du milieu dans lequel on se trouve. Ainsi, on aborde par le biais de schémas, la formation géomorphologique du marais, et les différentes phases d'aménagement qui permettent de mieux cerner le fonctionnement hydraulique actuel.



Cette étape importante a suscité la création d'une maquette interactive qui permet, après une lecture de paysage, de se réappropriier les différentes phases de la formation du marais et de mieux comprendre son fonctionnement.

Cette maquette a été déclinée en 8 plus petites qui permettent dans le cadre scolaire, de faire un travail en sous-groupe. Chaque élève est alors en situation de « reconstruire » son marais.

➤ *1 film : « Les 1000 vies du marais »*

Ces 52 mn, réalisées par J. Philippe Macchioni, proposent un panorama de l'ensemble des milieux du Marais poitevin, de son patrimoine faunistique et floristique et des liens subtils qui les unissent. Loin d'un inventaire exhaustif, ce film a pour ambition de faire mesurer sa richesse au travers d'une approche globale. Cet outil est diffusé auprès du grand public par des projections en soirée dans des communes. Pour les scolaires, un séquençage en 8 chapitres et des bonus complémentaires sur des thématiques abordées dans le film, permettent une utilisation plus pédagogique de cet outil.

➤ *Une série de fiches thématiques*

Cette série comporte 17 fiches de présentation des espèces et milieux du Marais poitevin. Ces documents ont pour but de sensibiliser le grand public aux richesses naturelles et culturelles du territoire et d'informer sur les actions menées en sa faveur. Editées en 2000 exemplaires, ces fiches sont données à l'issue d'une animation.



➤ *Une brochure d'activités pour les enfants*

Dans notre pratique pédagogique, l'approche paysagère est une des principales entrées pour mieux appréhender le fonctionnement du territoire. Avec cette nouvelle brochure, c'est par une approche ludique, sensorielle et artistique que l'on conduit le jeune lecteur (8 – 11 ans) à la rencontre de la nature du Marais poitevin.

- **Information du grand public**

Informers les élus, habitants et visiteurs des actions réalisées dans le cadre du programme LIFE Nature, restent un objectif permanent réalisés grâce au site internet, des animations, ...

Contact

Parc Interrégional du Marais poitevin

2, rue de l'Eglise - 79 510 Coulon

Tél : 05 49 35 15 20

www.parc-marais-poitevin.fr



Crédit photo : Parc interrégional du Marais poitevin

Une stratégie éducative au service d'un territoire

Patrick BONNET
Parc Naturel Régional de Brière



Situé entre les estuaires de la Loire et de la Vilaine, dans le département de Loire-Atlantique, ce territoire bénéficie du label Parc naturel régional depuis le 16 octobre 1970. 18 communes ont signé la charte du Parc révisée en 2001. S'étendant sur près de 50.000 hectares, les paysages du Parc se caractérisent par 18.000 ha de zones humides (mares, prairies inondables, roselières et marais salants) inscrites à la convention de Ramsar et dans le périmètre Natura 2000 ; les surfaces émergées, de type bocager mais fortement urbanisées (îles de Brière, proximité des industries de Saint-Nazaire et des stations balnéaires), abritent un patrimoine remarquable où chaumières, fours à pain, puits, croix et mégalithes abondent.

Face aux enjeux environnementaux majeurs, à l'échelle locale et planétaire, le Parc et son service éducatif initient et développent des dispositifs éducatifs permettant d'impliquer les établissements scolaires dans des démarches d'apprentissage sur le territoire.

Les objectifs et contenus pédagogiques sont directement déclinés d'une convention de partenariat signée en 2007 avec l'Inspection Académique de Loire-Atlantique et répondent aux instructions officielles de juillet 2004, sur une « Généralisation de l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable ». 3 principaux objectifs sont ainsi visés :

- permettre une découverte systémique du territoire (paysages, biodiversité, patrimoine)
- comprendre la complexité de l'environnement et des enjeux (fonctionnement des écosystèmes, place de l'homme, déséquilibre ou évolutions observées),
- mobiliser et convaincre pour une action citoyenne et durable sur le territoire.

Ces actions de sensibilisation, en cohérence avec les autres missions du Parc, permettent aussi et surtout de répondre aux objectifs fixés dans la charte et de mettre en œuvre les politiques éducatives de la région et des collectivités territoriales en matière de développement durable du territoire.

Elles sont élaborés en partenariat avec l'Education Nationale et souvent, avec la participation d'acteurs du territoire tels que les associations ou personnes-ressources (chaumiers, éleveurs, paludiers, conchyliculteurs, artistes, techniciens du Parc etc...), le double objectif étant de sensibiliser le public scolaire et de créer des liens entre les classes qui entrent chaque année dans ces démarches. Ces projets, souvent ancrés sur l'actualité du parc, permettent d'éviter une dispersion des thèmes étudiés et, par leurs approches innovantes et expérimentales, d'organiser une opération de valorisation commune des productions d'élèves (expositions).

Ces évènementiels offrent enfin l'opportunité au Parc d'ouvrir la découverte et la compréhension du territoire à des publics différents (parents d'élèves, enseignants, usagers du marais et habitants du parc, élus...)



Quelques actions, à titre d'exemple :

Depuis l'année scolaire 2004-2005, 4 projets fédérateurs ont été initiés par le Parc de Brière :

- « Près de mon école, vit la loutre », année scolaire 2004/2005
- « Sur les traces d'Audubon », année scolaire 2004/2005
- « Education aux patrimoines et développement durable », années scolaires 2005/2006 et 2006/2007
- « Des activités durables pour un territoire d'exception », année scolaire 2007/2008.

Pour la période 2005 / 2008, 2 exemples et quelques éléments chiffrés

- « Education aux patrimoines et développement durable »

Ce projet, d'une durée de 2 ans, a fédéré au total 38 classes. L'acquisition de connaissances théoriques et la pratique de l'observation de terrain ont conduit tout naturellement ces classes à s'intéresser au problème majeur des espèces exotiques envahissantes. Sur une proposition et des financements du Parc, les classes de cycle 3 et de collège se sont investies dans un chantier de collectage de jussie (*Ludwigia sp.*) et d'écrevisses de Louisiane (*Procambarus clarkii*), 2 espèces introduites par l'homme dans les marais de Brière et qui affectent considérablement le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. A l'occasion de « Parc en Fête » (mai 2006), les animateurs du Parc ont en outre proposés aux parents d'élèves une sortie de sensibilisation sur le site nettoyé (150 personnes).



Depuis le lancement de ce projet, les élèves de la section piscicole du LEP de Guérande participent chaque année, en partenariat avec le Parc et le syndicat de marais, à un chantier de collectage de jussie (3 jours).

- « Des activités durables pour un territoire d'exception »

En 2007-2008, 25 classes se sont inscrites dans une démarche comparable, de type systémique et pluridisciplinaire, mais où l'accent est mis sur la qualité des paysages du territoire, de la Brière au littoral proche. Ce projet est notamment l'occasion d'attirer l'attention des élèves sur la spécificité de certaines activités humaines qui participent au maintien de ces paysages (élevage extensif en prairie inondable, exploitation du roseau et des vases organiques, saliculture et conchyliculture, couverture en chaume). Cette lecture du terrain permet aussi de mesurer comment la régression ou l'abandon d'une activité peut, dans certains cas, occasionner des déséquilibres ou des ruptures irrémédiables.



Action 1 : un programme de plantation d'arbustes permet à chaque classe d'agir et de comprendre l'impact positif et durable que l'homme peut avoir sur son environnement. Il s'agit donc ici d'acquérir une meilleure connaissance sur les caractéristiques du bocage briéron, mais aussi et surtout d'inviter les jeunes à agir « en citoyen responsable » de leur cadre de vie.

Pour préparer et vivre cette action, les enseignants et leurs élèves s'appuient sur un document d'informations édité par le Parc : « Choisir les arbres et arbustes pour nos paysages de Brière ». Les jeunes plants fournis aux classes participantes sont également financés par le Parc.

Action 2 « Moi aussi, j'agis » : Dans le cadre de cette opération initiée par le Conseil Général de Loire-Atlantique (financement et matériel), le Parc a organisé un nettoyage de plage fédérant une école inscrite au projet (commune d'Assérac), des professionnels de la mer (15 paludiers), les parents des élèves et des agents du Parc, soit au total 120 personnes. Cette opération a fait l'objet d'une restitution et d'une médiatisation.

Premiers bilans

Les aspects positifs

- Recentrage de la mission éducative plus particulièrement orientée aujourd'hui vers les jeunes habitants du Parc.
- Adéquation entre les préconisations données par l'Education Nationale et les orientations de la nouvelle charte : les projets, bien que transférables, sont en lien direct avec l'actualité locale.
- Le Parc joue véritablement son rôle de « laboratoire grandeur nature », et par sa démarche partenariale, renforce le rôle de l'école dans les enjeux territoriaux : multiplicité des modes d'investigation et de découverte, démarche scientifique, valeur d'exemple et étude de cas concrets permettent de comprendre ce que l'on entend par développement durable.
- Le développement de la démarche partenariale basé sur l'établissement de conventions, constitue un levier efficace pour une action éducative partagée : complémentarité des institutions et des compétences, mise en place d'actions de formation des enseignants en lien avec les projets, réalisation d'outils pédagogiques, restitutions et valorisations des travaux d'élèves, meilleure communication auprès des élus du Parc et des partenaires financiers.
- Rapprochement des enseignants du territoire qui apprennent à mieux connaître le Parc, ses ressources et les chargés de mission. Le montage et le suivi des dossiers sont plus faciles du fait de la proximité des établissements scolaires.

Les points à améliorer

- Bien que de tels projets permettent le rapprochement des enseignants, notamment à l'occasion des formations, des temps de rencontre et d'échange entre les classes participantes pendant l'année scolaire restent à initier.
- Développer les projets avec les collèges, trop peu représentés dans cette démarche.
- Les financements des projets, et en particulier les frais inhérents aux déplacements des classes restent un point sombre malgré les efforts des communes adhérentes qui pratiquent des tarifs préférentiels pour les écoles du Parc. A noter cependant que peu d'enseignants de collège utilisent les financements proposés par le Conseil Général de Loire Atlantique pour le montage de tout projet ayant pour thème le développement durable.
- Faciliter, par le biais du site internet du Parc, l'utilisation des outils pédagogiques en lien avec les projets (documents téléchargeables).

Partenaires des projets

- Les autres chargés de mission des services Culture et Environnement du Parc, selon les thèmes, peuvent apporter un contenu technique et un regard différent dans ces projets.
- Les professionnels de la nature : agriculteurs, paludiers, chaumiers. Certains paludiers ou conchyliculteurs développent des accueils spécifiques pour les classes : justification des financements.
- *Professionnalisation de ce partenariat ? Discussion notamment par rapport au financement de ces prestataires.*
- Convention-cadre signée avec le CPIE Loire-Océane, en Juin 2007: formations d'animateurs (pour répondre aux moyens humains et renforcer la capacité d'accompagnement), stages de formation continue, organisation d'événementiels

Contact

Centre d'Education à l'Environnement et au Territoire
Village de Kerhinet - 44 410 Saint-Lyphard
Tél. : 02.40.61.94.06
education@parc-naturel-briere.fr

Crédit photo : Patrick BONNET, Laurent BELIER, Parc Naturel Régional de Brière:

Coordination d'un réseau éducatif sur un territoire

Emmanuelle CREPEAU
Parc Naturel Régional de Loire Anjou Touraine



Finalité éducative

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine souhaite participer à l'éducation des citoyens de demain en proposant une offre éducative spécifique pour les jeunes qui vivent et grandissent sur son territoire. Il fonde son intervention sur les caractéristiques de son territoire tout en plaçant au cœur des apprentissages la relation étroite et complexe qui unit l'Homme à son environnement. Il s'agit d'ouvrir le regard en donnant les moyens aux jeunes de se mettre en réflexion par rapport à leur lieu de vie, aujourd'hui, ici, demain ou ailleurs.

Réseau éducatif

Le programme d'éducation au territoire du Parc est conçu en étroite partenariat avec un réseau de 6 associations d'éducation à l'environnement et au patrimoine. 16 autres associations, agriculteurs ou artisans participent également à sa mise en œuvre. La diversité des intervenants, rassemblés au sein de ce programme est essentielle. En se confrontant à des points de vue divers, en rencontrant des professionnels, des retraités, l'enfant/le jeune, construit son rapport au monde et à la société.

Pérenniser les savoir-faire éducatifs locaux

Les associations d'éducation à l'environnement et au patrimoine associées à la mise en œuvre des actions éducatives du Parc sont confrontées à des problèmes structurels majeurs. Avec l'arrêt du dispositif 'emploi-jeunes' les associations ont de grandes difficultés à conserver les emplois créés et les savoir-faire associés. Le Parc souhaite favoriser la pérennisation de ces savoir-faire, en accompagnant les associations, notamment par la formation.

Redéfinition des niveaux de partenariat

Un Dispositif Local d'Accompagnement (intervention d'un expert) a été mené en octobre et novembre 2006 dont l'objectif était de " renforcer la cohésion et l'efficacité du partenariat entre le Parc et les structures éducatives ".

A cette occasion, les membres du réseau éducatif du Parc ont pu exprimer leurs attentes :

- un appui plus significatif du Parc en termes financier et technique,
- une meilleure lisibilité des associations partenaires,
- une différenciation des associations en fonction de leur niveau d'implication au sein du réseau éducatif du Parc.

Le Parc, a fait de l'innovation pédagogique un des éléments forts de sa future charte, cet objectif demande :

- des temps d'échange et de formation réguliers,
- un suivi des pratiques éducatives plus poussé,
- un engagement mieux formalisé des associations partenaires, impliquant notamment plus directement les conseils d'administration des associations.

Ainsi, il a été proposé aux associations deux niveaux d'engagement, le partenariat ou la prestation.

Le partenariat suppose des engagements réciproques, relatifs :

- à l'innovation pédagogique : temps de réflexion et de formation régulier,
- à la conception des nouvelles démarches pédagogiques : temps de conception rémunéré,
- à la qualité : adhésion à une charte de qualité et aux processus d'évaluation,
- au volume d'activité : engagement autour d'un nombre minimal de journées par année,
- à la communication : mise en avant des partenariats.

6 structures ont choisi le partenariat en signant une convention triennale, faisant l'objet d'avenants techniques et financiers annuels.

La prestation, conserve pour l'essentiel les principes de fonctionnement précédent :

- mobilisation de la structure pour des animations existantes,
- respect d'une charte de qualité et des processus d'évaluation,
- intégration de cette offre dans le programme sans communication spécifique.

Les autres structures s'engagent à respecter une charte qualité

Contact

Parc Naturel Régional de Loire Anjou Touraine
7, rue Jehanne d'Arc - 49730 Montsoreau
Tél. : 02 41 53 66 00 / Fax : 02 41 53 66 09
<http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/>

NOTES

